

aménager les paysages de l'après-pétrole



Régis Ambroise
Odile Marcel

AMÉNAGER LES PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38, rue Saint-Sabin – 75011 Paris/France
Tél. et fax: 33 [0]1 48 06 48 86/www.eclm.fr

Les **Éditions Charles Léopold Mayer**, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FPH) et de ses partenaires. Les ECLM sont membres de la Coredem (Communauté des sites de ressources documentaires pour une démocratie mondiale) qui rassemble une trentaine d'associations, d'instituts de recherche et de réseaux autour d'un moteur de recherche (scrutari), d'un glossaire commun, le LexiCommon, et de la collection « Passerelle » : www.coredem.info

Vous trouverez des compléments d'information, des mises à jour, l'actualité de l'auteur, etc., sur le site www.eclm.fr

Le **collectif Paysages de l'après-pétrole** se propose de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, à l'heure de la transition énergétique et, plus largement, de la transition vers un développement durable. Il privilégie les approches paysagères impliquant la participation active des citoyens pour des projets de territoire efficaces réinventant un art du bien vivre ensemble.

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2015

Essai n° 214

ISBN 978-2-84377-195-8

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Conception graphique : Nicolas Pruvost

Constitué en association, le collectif Paysages de l'après-pétrole rassemble une trentaine de membres se reconnaissant pleinement dans les principes de la Convention européenne du Paysage et réunis autour d'un manifeste¹. Leur action prolonge celle des mouvements très dynamiques qui se sont structurés en faveur du paysage au cours de ces vingt dernières années.

Centre Écodéveloppement de Villarceaux

L'association Centre Écodéveloppement de Villarceaux anime depuis 2006 un pôle de réflexion, de formation et de plaidoyer dédié à la durabilité territoriale des espaces ruraux. Sa stratégie est définie par un conseil d'orientation d'une dizaine d'experts dans les domaines de l'agroécologie, de l'évaluation de la durabilité, de l'aménagement du territoire, des filières alimentaires et énergétiques durables et territorialisées.

Le Centre Écodéveloppement de Villarceaux a participé à fonder et développer le collectif Paysages de l'après-pétrole.

Les auteurs

Régis Ambroise, ingénieur agronome et urbaniste, contribue à faire prendre en compte l'intérêt du paysage pour résoudre les défis de la transition écologique, économique et sociale auxquels les territoires sont confrontés. Au sein des ministères de l'équipement, de l'environnement puis

1. Pour télécharger le manifeste et les autres productions du collectif : www.paysages-apres-petrole.org

de l'agriculture, il a animé des réseaux d'agriculteurs et d'aménageurs concernés par le paysage et le développement durable. Il a tiré les leçons de ces travaux dans différents ouvrages et publications dont il est auteur ou coauteur et notamment : *Paysages de terrasses, Agriculteurs et paysages, Paysage et agriculture, pour le meilleur !* Il a fait partie du comité d'expert chargé de rédiger la Convention européenne du paysage au Conseil de l'Europe. Il co-anime le collectif Paysages de l'après-pétrole.

Odile Marcel, philosophe et écrivain, professeur des universités, a contribué à l'élaboration de la théorie du paysage comme à sa diffusion. Elle est présidente de l'association La Compagnie du Paysage qui publie chez Champvallon les *Cahiers de la Compagnie du Paysage* (5 volumes parus) et expérimente en Berry un projet de développement local fondé principalement sur la valorisation culturelle : www.lacompagniedupaysage.fr/ Autres ouvrages publiés : *Une éducation Française*, PUF, 1984, *La maladie européenne*, PUF, 1993, *Littoral, les aventures du conservatoire du littoral*, Champ Vallon, 2013. Odile Marcel est Présidente de l'Association Française « Arbres Champêtres - agroforesteries » (AFAC-agroforesteries) et membre du Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral. Elle co-anime le collectif Paysages de l'après-pétrole.

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est le fruit de travaux menés depuis plusieurs années par les différents professionnels rassemblés dans le collectif Paysages de l'après-pétrole et au Centre Écodéveloppement de Villarceaux. Sa rédaction a notamment bénéficié des conseils et des relectures attentives d'Yves Gorgeu, Jean-Pierre Thibault, Mathilde Kempf, Armelle Lagadec, Marion Bruère, Baptiste Sanson, Béatrice Julien-Labruyère et Denis Lacaille. Nous remercions également tous ceux qui ont participé à la réussite des expériences citées en exemples dans cet ouvrage.



INTRODUCTION

Du fait de la prodigieuse abondance des ressources fossiles disponibles au ^{xx}^e siècle pour produire des matières et de l'énergie, et parce qu'elles étaient devenues beaucoup moins coûteuses que les ressources naturelles locales, des transformations radicales se sont opérées depuis un siècle dans nos manières d'occuper les territoires. Jusqu'alors, et depuis les origines, nos sociétés avaient cherché à organiser l'espace pour se prémunir contre les dangers tout en valorisant les ressources que leur offrait le socle naturel sur lequel elles étaient installées. Une économie patiente et attentive cherchait à utiliser au mieux les ressources offertes par la nature : les gisements miniers, l'énergie hydraulique ou celle du vent, tandis que l'essentiel de l'effort adaptatif était consacré à la production vivrière.

Disposant d'une puissance sans précédent pour satisfaire les nouveaux besoins humains en matière de performance, d'utilité et de vitesse, le gaz et le pétrole ont permis d'installer une économie dégagée de son lien au territoire. Dans les pays riches, les modes d'aménagement récents ont implanté l'habitat individuel et les lotissements à une heure ou plus des pôles urbains. La sectorisation entre quartiers d'habitation, d'activité et de loisirs a donné priorité aux déplacements, démultipliant leur emprise au sol et conduisant à une consommation importante des terres agricoles fertiles au milieu desquelles sont installées les villes.

L'attention portée à la singularité des lieux, élément clé de l'approche paysagère, n'est pas la caractéristique

principale des modes d'aménagement du territoire qui ont prévalu au ^{xx}e siècle et dominent encore aujourd'hui.

Prenant en compte le renchérissement des sources d'énergie fossile, la nécessité de préserver les terres agricoles et l'urgence de réduire les émissions de dioxyde de carbone induites par la consommation de ces énergies, de nouvelles façons d'aménager voient le jour depuis quelques décennies. En rupture avec le principe de l'étalement urbain et du zonage monofonctionnel, un développement d'un nouveau type s'attache à mieux organiser le territoire et à utiliser les ressources locales afin d'éviter le gaspillage de l'espace, les déplacements obligés et les constructions énergivores, tout en favorisant un vivre ensemble plus harmonieux. Les paysages de l'après-pétrole savent tirer parti de la configuration naturelle des sites. Prenant acte des risques provoqués par le changement climatique, ils dessinent dans les villes et les campagnes de nouveaux modes d'aménagement multifonctionnels. L'invention de ces aménagements, l'attention donnée à leur qualité visuelle et une meilleure écoute des connaissances comme des aspirations des habitants installent des paysages économes et attrayants, assurant la transition de nos modes de vie vers une société moins dépendieuse, plus équitable et plus belle.

Spatialiser la transition par des solutions paysagères différenciées constitue une piste opérationnelle pour relever le défi qui s'impose actuellement à nos modes de vie.

Nous héritons néanmoins d'un monde façonné par l'urbanisme, les infrastructures de transport et l'agriculture intensive. Le paysage du pétrole est caractérisé par la dissociation fonctionnelle des approches et des modes

d'intervention de l'aménagement. Il en résulte un « paysage en miettes » dont le manque de cohésion frappe tous ceux qui aspirent à un cadre de vie plus épanouissant.

Après avoir dressé un bilan de l'existant, nous montrerons comment les démarches paysagères permettent la prise en compte globale des dimensions de l'aménagement et ouvrent la voie à une transition énergétique adaptée à la diversité des territoires. Celle-ci saura économiser et renouveler les sources d'énergie et mettra en œuvre autant de projets locaux intégrant les différentes actions à prévoir. L'adhésion des habitants viendra de ce que ces projets auront été collectivement débattus et mis en forme de façon inventive dans de belles réalisations.

Nous dégagerons ensuite les principes qui sous-tendent les démarches paysagères et président à leur mise en œuvre.

Nous exposerons enfin un ensemble de propositions en vue de faciliter l'émergence de solutions paysagères au service d'un développement durable et harmonieux des territoires.



I. PAYSAGES EN MIETTES, LE PRIX À PAYER DU PÉTROLE BON MARCHÉ

En constante évolution à l'instar des sociétés elles-mêmes, les paysages ont connu, suivant les époques, des périodes fastes et d'autres marquées par de profondes dégradations. La nôtre se caractérise par des mutations importantes du fait de la mondialisation et des impacts du changement climatique. Comment les paysages autour de nous vont-ils se transformer? Deviendront-ils des résultantes imposées par l'ensemble de ces changements, ou bien engageront-ils à imaginer des solutions meilleures pour l'avenir de l'humanité?

LA FABRICATION DES TERROIRS AVANT LE PÉTROLE

Jusqu'aux révolutions industrielles des ^{xix}e et ^{xx}e siècles, l'économie de nos sociétés reposait sur le système productif d'une agriculture fondée sur le travail manuel et l'effort physique du plus grand nombre. L'essentiel de la population étant constitué de paysans, l'occupation humaine était répartie sur le territoire utile, travaillé localement de père en fils dans des bassins de vie familiers et de petite extension. Les terres appartenaient à des seigneurs qui souvent n'y résidaient pas. À une heure du village, à un jour de

la ville, chaque terroir fixait une population paysanne qui s'entre-connaissait et vivait dans l'autosubsistance, tout en alimentant le monde extérieur par les taxes et les produits nécessaires à la vie des châteaux, des villes et des armées.

L'artisanat et le commerce se développaient dans les villes reliées entre elles par des voies de communication restées le plus souvent précaires. À la fin du XVIII^e siècle, la France visitée par l'agronome anglais Arthur Young comporte ainsi, disséminés sur le territoire, une diversité de pays singuliers dont les aires cultivées définissent les campagnes. L'homme s'est approprié chaque territoire en dessinant, comme autant de clairières autour du village, un cercle de jardins, de vergers, de prés et de champs travaillés par l'énergie des bras au moins pendant les périodes épargnées par les guerres, les épidémies et les famines. Aux frontières de chaque terroir, le milieu local comprenait d'importantes emprises de bois, de forêts, de landes et de marais dont les surfaces restaient inexploitées¹.

Au plus près des ressources locales disponibles, l'énergie hydraulique et éolienne des moulins au Moyen Âge, puis celle de la vapeur à partir du XVIII^e siècle implantent des machines-outils et des manufactures un peu partout dans les campagnes pour fabriquer l'outillage, moudre et tisser. Dans des régions où les populations se vouent en majorité aux travaux des champs, l'existence sédentaire et une économie d'autosubsistance sont la règle. La société paysanne achète

1. Arthur Young, *Voyages en France, en 1787, 1788 et 1789*, préface d'Albert Mathiez, traduction et notes d'Henri Sée, Armand Colin, 1931.

peu. À l'échelle des régions et de leurs sociétés, il existe un commerce entre villes, pays et continents pour échanger certaines matières premières et différents produits en excédent, tandis que l'essentiel des besoins du quotidien reste assuré, dans chaque terroir, par une production locale.

La montée en puissance de l'énergie disponible va distendre peu à peu ce lien obligé avec le territoire. L'ère du charbon puis du pétrole libère la production agricole des bras qui étaient partout nécessaires pour labourer, semer et moissonner. Les transports plus rapides facilitent les déplacements des hommes mais aussi des aliments, et poussent les paysans émancipés du féodalisme à chercher dans les villes des conditions de vie qu'ils espèrent meilleures que dans les campagnes. L'exode rural alimente la civilisation urbaine, où les fils de paysans sont embauchés comme ouvriers dans les usines ou comme salariés dans les services. Engagé en Angleterre dès le ^{xviii}^e siècle, en Allemagne puis en France au ^{xix}^e siècle et accéléré après les deux guerres mondiales, cet exode transforme partout les sociétés, les territoires et les paysages dont le charbon, la vapeur et l'électricité remodelent progressivement l'économie².

Le mode de vie urbain recompose les types d'activité, les besoins et les mœurs. Les sociétés locales s'effritent, tandis

2. En France, le nombre de paysans a été divisé par dix au cours du ^{xx}^e siècle, tandis que les conurbations et les mégaloïles représentent désormais 8 % du territoire. Néanmoins, près de 80 % du territoire national restent occupés par les surfaces de champs et de bois qui sont gérées par les professions de l'agriculture et de la forêt.

qu'une ouverture nouvelle desserre les liens traditionnels et l'autorité du passé.

Dans l'économie globalisée qui s'est mise en place depuis la fin du ^{xx}e siècle, la surabondance des énergies fossiles a induit une transformation des échanges qui sépare les lieux de production des lieux de consommation à l'échelle mondiale. Pour assurer la circulation globale des biens entre toutes les sociétés du monde, les voies commerciales et leurs flux de marchandises déterminent les lieux où implanter les villes, les usines et les zones d'activité. La puissance des machines utilisées suscite une réorganisation générale de l'espace. Emancipés des contraintes de la géographie comme de celles de l'histoire, de nouveaux quartiers de ville surgissent, des tracés de voies rapides apparaissent au milieu de terres aplanies et uniformisées par les aménagements fonciers qui remembrement le terroir agricole.

LA LIBERTÉ APPORTÉE PAR LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Rendant obsolètes les connaissances qui permettaient à chaque pays de développer ses productions et ses richesses propres pour pouvoir les échanger avec les autres, la découverte des ressources fossiles et l'invention de leurs nombreux usages transforment radicalement l'ensemble des savoirs et des techniques, à commencer par les méthodes et les modèles de pensée de l'aménagement du territoire. De nouvelles configurations spatiales apparaissent, dues à la puissance mécanique du charbon puis du pétrole qui se substituent peu à peu aux énergies locales pour assurer

le chauffage, la cuisson, les déplacements, le fonctionnement des machines-outils et de nombreuses applications industrielles, en particulier celles de la chimie qui fabrique les plastiques, les engrais azotés et les produits phytosanitaires généralisés par le mode d'exploitation de l'agriculture intensive. L'utilisation des matières et des énergies carbonées a donné naissance à un essor considérable de l'industrie, des transports et du commerce. Elle a permis la fabrication de biens d'équipement et une consommation de masse qui ont apporté le confort et favorisé les échanges.

Ces évolutions recomposent le territoire en concentrant la plupart des activités autour des villes où sont regroupées les installations de stockage des ressources fossiles et des autres énergies, les industries de transformation qui fabriquent les objets de consommation, l'habitat pour loger les travailleurs, les banques, les services, l'administration et la culture, ainsi que les zones pour entreposer les déchets de ces différentes activités. La construction de réseaux de transport à grande vitesse facilite les échanges rapides entre ces centres.

Ce nouveau modèle d'organisation sociale présente de nombreux avantages pour les populations. L'efficacité des machines a permis de faire disparaître la plupart des tâches pénibles de la vie quotidienne grâce aux appareils électroménagers. Les voitures individuelles ont remplacé les charrettes et les chevaux, le chauffage central a suppléé les poêles à bois. Dans les régions les plus chaudes, l'air conditionné s'est substitué aux systèmes de construction bioclimatique traditionnels. L'habitat préfabriqué est plus rapide à construire que les maisons en matériaux locaux.

Supprimant une part de la pénibilité et autorisant une réduction du temps de travail, les machines industrielles et agricoles ont augmenté la productivité et ouvert l'ère des loisirs avec l'entrée, pour la plupart, dans une consommation de séjours de vacances souvent lointains assurés par des moyens de transport bon marché utilisant le fuel. La société de l'abondance incite les citoyens, sollicités pour devenir les consommateurs de biens nouveaux, à utiliser une grande diversité d'articles souvent dérivés du plastique. Les produits alimentaires venus de toute la planète sont disponibles en toute saison dans de nombreux pays, conjurant la peur des famines encore fréquentes dans d'autres parties du globe. La télévision et Internet apportent à chacun une ouverture culturelle et des informations en provenance du monde entier.

Ces évolutions sont des composantes essentielles de l'idée de progrès tel qu'il a été compris jusqu'à aujourd'hui par le plus grand nombre, au même titre que l'accroissement des libertés individuelles qui l'a accompagné. En termes de paysage et d'aménagement du territoire, quel bilan tirer de cette période ?

LES NOUVEAUX PAYSAGES DE L'ÉNERGIE

Les sources d'énergie carbonées ont engendré autant d'espaces de production et de transformation tels que les mines de charbon, les centrales thermiques, les manufactures petites et grandes et les ports pétroliers avec leurs conteneurs, tankers et raffineries. L'énergie du charbon, du gaz et du pétrole, une fois transformée en courant électrique, est distribuée sur tout le territoire en traçant

autant de paysages de l'électricité semés de pylônes et de fils acheminant la haute tension vers les villes et jusqu'aux plus petits villages. Le réseau du transport de l'énergie électrique, très centralisé en France, relie physiquement l'ensemble des habitats aux barrages et aux usines qui produisent cette énergie, et plus récemment aux centrales atomiques, ces méga-objets dont la puissance productive assure la satisfaction de besoins grandissants en électricité.

LA RECOMPOSITION DES PAYSAGES URBAINS AU SERVICE DE LA VOITURE

Avec le boom de l'industrie automobile à partir des années 1950, les habitants des villes sont de plus en plus nombreux à prendre leur voiture afin d'aller travailler dans des entreprises qui les ont embauchés pour fabriquer et commercialiser les nouveaux produits issus des ressources fossiles. Peu à peu, les gens vont aussi utiliser leur voiture pour faire leurs courses dans les centres commerciaux situés à l'extérieur des villes. Victime de la concurrence des grandes surfaces, le commerce de proximité a généralement disparu des centres urbains. Les citadins prennent également leur voiture pour sortir de la ville quand ils partent en week-end ou en vacances.

Pour donner à la voiture la place prépondérante qui lui revient désormais, la composition des villes et des espaces de desserte se transforme peu à peu : construction d'auto-roues, de tunnels et de ponts, élargissement et reprofilage des routes et des chaussées, installation de boulevards périphériques et de voies rapides autour des villes et, dans

les villes, de parkings, de zones de stationnement et de stations-service. Faisant pénétrer dans la cité les espaces de la vitesse avec son cortège de pollutions sonores et une altération grave de la qualité de l'air, on rétrécit des trottoirs et on place une signalisation partout visible au sol et en hauteur. Grâce au béton et aux engins de terrassement toujours plus puissants, les ingénieurs se libèrent d'une grande part des contraintes liées à la configuration des lieux comme, plus généralement, à la géographie: on installe des parkings au bord des fleuves en annexant leurs rives, on trace des voies rapides enjambant les déclivités et perçant les collines, on segmente les forêts pour y tracer des routes, on construit des lotissements dans les parcs des grands domaines. Industrialisant et normalisant les processus de préfabrication des bâtiments, l'urbanisme moderne des années 1950 et 1960 a produit des barres, des tours ou des ensembles pavillonnaires qui imposaient des modèles constructifs homogènes sur tout l'espace accessible à partir des réseaux routiers. Ce mode de fabrication et d'implantation a engendré des dépenses énergétiques importantes, utilisé des terres agricoles fertiles situées de plus en plus loin des centres-villes et brouillé la séparation ancienne entre la ville et la campagne.

Après la longue période où l'exode rural est venu grossir les concentrations urbaines, le mouvement s'est inversé. Les contraintes de la vie en ville, la spéculation sur les terrains à bâtir, le bruit, la pollution de l'air et l'aménagement des réseaux routiers facilitant les déplacements entre domicile et travail ont entraîné aujourd'hui une reconquête des campagnes par les citoyens dans la plupart des territoires ruraux situés à une heure ou une heure et demie des centres-villes.

Des constructions nouvelles sont apparues, alignées le long des routes ou posées sans ordre dans les parcelles. Cette implantation crée une discontinuité avec l'urbanisme traditionnel des villages, dont la composition tenait compte, en général, de la protection contre les risques naturels et les excès climatiques tout en affirmant des typologies d'habitat différenciées et cohérentes avec les systèmes agricoles de chaque région. L'étalement urbain appelle le creusement de tranchées et des terrassements pour ménager l'accès aux réseaux électriques et sanitaires, mais la possibilité de se chauffer abondamment avec du gaz ou du pétrole bon marché contribue à faire oublier la question de la localisation des constructions. Les nouveaux quartiers s'édifient donc sur les plateaux ventés, et non plus sur les coteaux ou à l'abri des vallées où chercher une protection naturelle contre le froid ou la chaleur. Dans la ville diffuse, les dépenses d'énergie pour le transport augmentent du fait de l'éloignement entre lieu de vie et lieu de travail tandis que, au cœur des campagnes, les relations entre les nouveaux habitants qui ne travaillent pas sur place et ceux qui y sont plus anciennement établis ne sont pas sans poser, souvent, des problèmes délicats de cohabitation.

LA RECONFIGURATION DES PAYSAGES RURAUX AU SERVICE DE L'INTENSIFICATION AGRICOLE

Avec l'exode rural et le développement toujours plus considérable de la civilisation urbaine depuis 1950, la ruralité traditionnelle s'est contractée progressivement jusqu'à disparaître de certaines régions. Les villages éloignés des

villes se sont dépeuplés, tandis que ceux qui se trouvaient dans leur proximité étaient peu à peu absorbés par l'extension de la ville, ses quartiers de lotissements et ses villas périurbaines. Du fait de ces transformations comme de la mécanisation du travail agricole, l'espace des campagnes a perdu en diversité, les paysages se sont uniformisés, le foncier se voyant désormais mobilisé pour le développement d'une agriculture industrielle dans laquelle les engins et le matériel ont remplacé la main-d'œuvre humaine.

En Ardèche, en Corse ou dans les Cévennes, des populations nombreuses avaient su vivre aux époques antérieures : jusqu'à la Première Guerre mondiale, dans ces régions parmi les plus densément peuplées de France, la vie était dure, mais les gens tiraient leur revenu de leurs productions. La mécanisation n'y étant pas rentable, l'espace y a été dès lors abandonné, laissé en friche ou planté, selon les cas, de résineux ou de peupliers.

Dans des campagnes qui perdent peu à peu leur population, les agriculteurs engagés dans la modernisation sont seuls à se maintenir. Ils agrandissent leur exploitation en y intégrant les terres délaissées par la disparition de leurs voisins ou la migration de leurs descendants vers les emplois urbains. Ils utilisent les énergies nouvelles en substitution du travail animal ou humain particulièrement pénible et participent aux politiques d'aménagement foncier soutenues par l'État : remembrement, drainage, irrigation, rectification de cours d'eau. Visant à agrandir les parcelles afin de faciliter le travail des tracteurs fonctionnant au fuel, ces politiques ont entraîné une simplification et une banalisation des paysages, ainsi que d'importants problèmes

d'érosion des sols, l'augmentation des risques d'inondation et une perte de la biodiversité. L'utilisation des ressources fossiles bon marché pour produire des engrais chimiques performants, notamment le phosphate et l'azote fabriqué à partir du gaz, remet en cause l'intérêt du système de polyculture-élevage qui s'était généralisé au ^{xix}^e siècle, et dont une des principales fonctions était d'assurer, grâce au fumier des animaux, la restitution aux terres en culture de l'azote de l'air fixé par les légumineuses des prairies. La possibilité de mécaniser une parcelle devient un élément essentiel de son prix. L'usage d'engrais chimiques compensant leur faible valeur agronomique, certaines terres autrefois laissées incultes deviennent alors cultivables comme la Champagne « pouilleuse », nouveau grenier à blé de la France alors que ses potentiels agronomiques étaient assez faibles avant l'utilisation de la chimie.

La connaissance très fine des sols avait, pour une bonne part, suscité les tracés du parcellaire et donné son caractère au paysage : avec les machines et les apports d'engrais, cette connaissance perd son intérêt. Les agriculteurs et les régions peuvent désormais se spécialiser, les uns dans la production de grandes cultures, les autres dans l'élevage, l'arboriculture, la viticulture ou le maraîchage. Auparavant, les agriculteurs produisaient un peu de tout même quand leurs revenus principaux provenaient d'une spéculation propre à leur région.

La découverte des traitements phytosanitaires permet aux agriculteurs de se garantir contre les risques d'infestation de parasites ou de mauvaises herbes sans avoir recours aux principes agronomiques de la rotation des cultures

et de l'assolement mis au point au cours des siècles précédents³. Ils rendent également inutiles les structures agropaysagères qui parsemaient le parcellaire ancien et dont les éléments semi-naturels donnaient son caractère au paysage. Grâce à l'usage des produits phytosanitaires, il devient possible d'agrandir de façon considérable la taille des parcelles et de travailler avec des engins toujours plus puissants sans avoir à craindre les infestations. Les arbres isolés, les haies, les mares, les murets et les rigoles abritaient les animaux de la ferme contre le vent ou le soleil, jouaient un rôle antiérosif, régulaient l'hydraulique, servaient de refuge pour les auxiliaires des cultures et le gibier. Ils perdent de leur intérêt du point de vue de la production agricole et deviennent même une gêne puisqu'ils ralentissent le travail des plus gros tracteurs. Ils sont donc très souvent supprimés.

Les bâtiments agricoles construits avec des matériaux locaux qui constituaient des références paysagères pour chaque petite région sont progressivement remplacés par des hangars préfabriqués qui, en général, ne bénéficient

3. La rotation consiste à changer de culture, chaque année, sur une parcelle. Grâce à ce système, les cycles de reproduction des parasites inféodés à une plante donnée sont bloqués. L'assolement, lui, consiste à distribuer des cultures différentes sur le parcellaire. Les anciens y recouraient afin d'éviter que des mauvaises herbes ou des parasites adaptés à une culture ne colonisent un territoire trop important.

pas, comme c'était le cas dans le passé, d'une attention architecturale proportionnée aux investissements engagés⁴.

Ces systèmes productifs simplifiés ont permis une augmentation rapide des rendements. Devenus chefs d'exploitation, les agriculteurs survivants ont progressivement rejoint le niveau de vie de la population générale. La France est devenue une puissance agricole exportatrice, une fierté nationale qui tranche avec l'idée que l'on se faisait des paysans dans les années 1930.

Ce modèle encouragé depuis le début de la politique agricole commune en 1962 est aujourd'hui remis en cause du fait des impasses écologiques et sociales qu'il génère. L'agriculture industrielle dépend des intrants issus de ressources fossiles (engrais, produits phytosanitaires, fuel). Par ses émissions en dioxyde de carbone, en méthane, en protoxyde d'azote, elle contribue au réchauffement climatique tout en polluant les sols, les terres, l'eau et l'air, engendrant des coûts économiques considérables pour la société en même temps qu'une crise écologique et sanitaire. En remplaçant le travail humain par la machine, ce système a favorisé la désertification des campagnes et rendu la vie sociale plus difficile pour ceux qui y restaient. De nombreux intérêts sont en jeu pour s'opposer au changement. Imaginer une agriculture productive qui soit moins dépendante des ressources carbonées constitue un défi difficile qui appelle, pour se donner des chances de

4. Hervé Cividino, *Architectures agricoles, la modernisation des fermes 1945-1999*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

réussite, la mobilisation d'un maximum de compétences, en particulier pour susciter des envies nouvelles chez les agriculteurs.

LES IMPASSES DU MODÈLE INDUSTRIEL

L'usage généralisé du pétrole a transformé de façon radicale l'économie, les territoires et les modes de vie des sociétés développées en les faisant entrer dans la croissance : en ville comme dans les campagnes, une société fondée sur l'usage des différentes ressources fossiles a engendré un aménagement du territoire spécifique qui constituait aussi un moyen pour en augmenter la consommation.

Une telle option n'a pas été sans causer partout des nuisances aujourd'hui bien identifiées. Les résidus des combustions nécessaires à l'usage des énergies carbonées et les déchets des matériaux fabriqués à partir des ressources fossiles ont entraîné, dans les villes comme dans les campagnes, une pollution grave de ce qui forme l'assise et la condition même de l'existence physique des individus comme de la société : les sols, l'eau, la biodiversité et l'air. Des travaux ont été engagés avec plus ou moins de succès pour tenter de remédier à ces pollutions, mais la crise du pétrole du début des années 2000 a fait prendre conscience du caractère fini de la ressource pétrolière et plus largement des ressources fossiles : un mode de développement fondé sur leur usage illimité ne pouvait durer éternellement.

Mise en évidence par les analyses du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dans les mêmes années, la question du réchauffement climatique

est venue alourdir le constat. Elle a alerté sur l'urgence de revoir de façon radicale un modèle de développement sur lequel les premières pollutions avaient commencé à jeter la suspicion. L'énergie carbonée, moteur principal du développement économique au ^{xx}^e siècle, affecte le fonctionnement même de l'atmosphère terrestre du fait de la gigantesque quantité d'équivalent carbone que l'utilisation des énergies fossiles a émise depuis la seconde révolution industrielle et émet à chaque instant de façon grandissante. Notre modèle actuel de développement est donc à l'origine d'un réchauffement climatique qui met en péril l'humanité dans son ensemble en affectant le milieu vivant lui-même. Le maintien de l'intégrité de ce milieu vivant est une condition nécessaire pour assurer, par-delà l'abondance matérielle pour le plus grand nombre, la sécurité et la paix civile à l'échelle mondiale.

Parallèlement, le besoin d'une meilleure équité dans la répartition des richesses entre les sociétés et les hommes qui les composent est patent. Plusieurs études récentes⁵ montrent en effet une aggravation des inégalités sociales et spatiales au moment où la rareté des ressources et les défis écologiques exigeraient solidarités et mises en commun. Ces solutions équitables permettraient d'épargner le coût inévitable des troubles sociaux et des guerres présents dans les sociétés actuelles, et que le dérèglement climatique accentuera inévitablement.

5. Parmi d'autres : Thomas Piketty, *Le Capital au ^{xx}^e siècle*, Seuil, 2013.

La gravité des problèmes écologiques, leurs conséquences en termes économiques, sociaux et géopolitiques imposent d'engager une mutation rapide du système de développement qui a prévalu au ^{xx}^e siècle afin de mettre en œuvre une transition vers un modèle plus durable pour la planète. Ce développement sera fondé sur l'usage de ressources renouvelables et une évolution des relations sociales au niveau local comme à l'échelle des nations. Ce défi considérable concerne les gouvernements autant que les citoyens. Il impose un renouvellement global des règles de fonctionnement de nos sociétés. Pour inventer et construire le projet du ^{xxi}^e siècle, chacun peut apporter sa pierre pour trouver, en bon accord avec ses semblables comme avec son lieu de vie, des solutions territoriales nouvelles.

II. LES DÉMARCHES PAYSAGÈRES, DES OUTILS POUR LES AMÉNAGEURS

Pour inventer les formes d'aménagement des territoires qu'appelle la transition énergétique de nos sociétés urbanisées comme pour imaginer les modes d'organisation sociale capables de ménager cette transition, apportons quelques précisions sur la façon dont pourront se mettre en place les solutions durables qui sauront respecter les équilibres du milieu tout en trouvant l'adhésion de tous.

Le paysage, espace d'intégration pour des solutions durables, est un référentiel global qui permet de relever plusieurs enjeux de la transition. Notre thèse est la suivante : la mise en œuvre de démarches paysagères peut être une clé pour engager ce processus de transformation dans la mesure où ces approches pourraient donner à nos sociétés à la fois l'élan et les outils de leur mutation.

LE PAYSAGE : UNE DÉFINITION

Les paysages constituent une réalité géographique concrète que l'on peut analyser de façon objective. Géologie, climat, érosion, variations de la biodiversité : la configuration et l'aspect de chaque partie de territoire résultent de facteurs naturels et de leur évolution dans le temps. On peut donc appréhender ces facteurs et leurs

effets par une approche de type scientifique. Par ailleurs, les hommes ont habité et transformé ces paysages, ce qui leur confère une dimension sociale et anthropologique. Les lieux investis portent les traces des activités humaines et des projets qui les ont transformés au cours de l'histoire. Les hommes apprécient subjectivement leurs espaces de vie façonnés par les usages, le labeur ou le goût de chacun. Ils sont aussi sensibles au passage du temps, aux marques récentes ou plus anciennes que les sociétés ont laissées sur les territoires.

Insistant sur cette dualité de registres qui en compose la réalité à la fois objective et subjective, la Convention européenne du paysage a donné la définition suivante : « Le paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations¹. » Cette définition évoque le lien qui existe entre les données naturelles de la géographie dans laquelle on vit, les signes que l'histoire y a inscrits et le « vécu » selon lequel les habitants d'un lieu, parce qu'ils s'y sentent bien ou pas, peuvent en valoriser, en cultiver ou en occulter certaines composantes ou certaines dimensions. La Convention européenne du paysage décrit le paysage comme une interaction entre une donnée factuelle physique, biologique ou patrimoniale et l'appropriation culturelle et sensible qui va déterminer, suivant les époques, le mode d'occupation que les hommes

1. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>

vont projeter sur la surface de la terre. Ce mode d'occupation est fonction de l'efficacité des moyens d'action dont dispose une société, de la hiérarchie de ses valeurs culturelles et des priorités qu'elle donne à son existence.

Sur la base de cette définition, comment faire pour que le paysage cesse d'apparaître comme une contrainte imposée aux aménageurs pour devenir au contraire un outil au service de la transition énergétique ?

LES DÉMARCHES PAYSAGÈRES

Sur tous les thèmes qu'exige aujourd'hui et demain le développement des sociétés, les approches paysagères apparaissent capables de proposer des méthodes permettant d'améliorer l'habitat, les modes de transport et de consommation pour les générations actuelles et à venir, comme d'organiser leurs échanges. Elles permettent en effet de renouveler les stratégies, les techniques, mais aussi la communication sociale.

Qu'il s'agisse de définir un tracé d'autoroute, une implantation d'éoliennes ou d'élaborer un projet urbain ou agricole, les démarches des paysagistes commencent par étudier la géographie des lieux et prendre connaissance de leur histoire. Ces études aident à comprendre le fonctionnement des sites au cours du temps, ce qui donne le recul nécessaire pour élaborer un nouveau projet. Celui-ci sera débattu avec les commanditaires comme avec les habitants dont chaque aménagement vise à satisfaire les divers besoins.

Les démarches des paysagistes procèdent par étapes : elles proposent d'abord un diagnostic de territoire sur la

base duquel énoncer les enjeux de développement, puis une définition des projets pour répondre à ces enjeux.

Le diagnostic

Le diagnostic étudie l'existant afin d'identifier la spécificité de chaque territoire, décrire les projets qui l'ont successivement mis en forme et appréhender la façon dont il est perçu aujourd'hui par les habitants. La démarche se fonde sur ces analyses pour élaborer un projet à la fois sensible et inventif qui sache correspondre aux valeurs et aux usages de notre époque en harmonie avec l'« esprit des lieux » qu'il saura exalter, restituer et parfois raconter de façon tout à fait neuve. L'« archive du territoire » constitue une mémoire qui, telle une matrice culturelle, peut nourrir des relectures multiples. Dans de nombreux cas, les formes d'un projet contemporain sont réussies quand elles comportent une évidence novatrice qui apparaît comme « sans précédent », tout en gardant une cohérence avec certains traits de l'héritage culturel.

Le territoire a été façonné par les économies du passé, mais le présent doit pouvoir y instaurer de nouvelles spécificités de vie et l'ouverture de nouveaux imaginaires. Aborder un territoire en prenant en compte ses caractéristiques matérielles, les aménagements qui l'ont modelé et la façon dont ses habitants anciens et nouveaux le perçoivent est un bon moyen pour construire le projet de notre époque qui donnera forme à la culture, aux savoirs, aux désirs et aux attentes de nos sociétés.

Pour réaliser un tel diagnostic, il faut savoir utiliser au mieux toutes les représentations et les connaissances disponibles sur ce territoire.

Faire travailler ensemble différents experts

Pour trouver les solutions les mieux adaptées à chaque territoire et à chaque projet d'aménagement, les thèmes à prendre en compte sont nombreux et demandent des savoirs et savoir-faire variés, centrés sur des intérêts divers. Il importe donc que le projet de paysage sache utiliser les compétences d'experts de différentes disciplines et les fasse travailler ensemble dans le but de trouver des solutions de transition énergétique adaptées à la singularité de chaque territoire. Le travail commun permet à chacun de ces experts de prendre connaissance de thématiques que, de lui-même, il aurait pu avoir tendance à méconnaître ou à négliger. Quand on est plusieurs sur le terrain, l'observation révèle rapidement les incohérences des solutions qui n'intègrent qu'une seule variable.

Faire émerger la compétence des habitants

Qu'ils se déplacent en voiture, à pied ou à bicyclette, qu'ils soient jeunes, vieux, handicapés, chasseurs, agriculteurs ou touristes, consommateurs crédules ou avertis, les usagers d'un territoire sont, chacun à leur manière, experts dans un ou plusieurs domaines liés à leur identité et à leurs pratiques. Ils connaissent les usages actuels ou passés du territoire, leurs façons de se le représenter sont multiples, leurs points de vue et leur manière d'en parler diffèrent. Pourtant, il est rare qu'ils soient appelés à donner leur avis sur la conception d'aménagements qui les concernent directement et qui devront s'articuler avec les implantations précédentes dont il serait imprudent d'oublier la logique. Les professionnels qui réalisent

les études d'impact n'ont pas le temps, en général, de mener des enquêtes ni une concertation approfondie. Il revient donc aux élus des collectivités locales et aux associations, proches des populations, de s'en occuper. Pour permettre aux habitants et aux usagers de raconter leur territoire et de s'interroger sur les perspectives du futur, le paysage est un outil particulièrement adapté parce qu'il est « l'affaire de tous² » : il appartient aux habitants, son avenir mérite d'être discuté par le plus grand nombre car chacun est concerné par ses transformations. Chacun possède donc un avis légitime et, mieux encore, une manière de compétence pour évaluer comment les formes à inventer sauront faciliter et agrémenter la vie collective aussi bien qu'individuelle. Renouer avec une définition du paysage comme « bien commun » est essentiel pour pouvoir retrouver une cohérence d'ensemble dans sa mise en forme, inventer la cité de demain et en finir avec une période qui a cru que l'espace pourrait résulter des seuls choix individuels, sans que ceux-ci se coordonnent.

En 1985, la Datar³ a organisé une importante commande de photographies de paysages réalisées par des artistes mandatés pour figurer les évolutions récentes de la France. Certaines de ces images montrent des paysages d'une beauté tragique, dans lesquels chaque aménageur

2. Intitulé d'une politique paysagère menée depuis plus de vingt ans par la communauté de communes de la Vallée de la Bruche (Bas-Rhin).

3. Bernard Latarjet et Holger Trülzsch, *Paysages photographies. La Mission photographique de la Datar : travaux en cours 1984-1985*, Hazan, 1985.

est intervenu sans lien avec le territoire ni avec les autres acteurs, et s'est fait le responsable inconscient d'une sorte de nouveau modèle spatial exprimant une âpreté dans les rapports de force en matière d'usage du foncier, une âpreté naturellement productrice d'exclusion.

Organiser des formations « hors les murs »

Les écoles d'architecture, du paysage et d'agronomie réunies dans le réseau Espace rural et projet spatial (ERPS)⁴ mènent des expériences remarquables en matière d'ateliers de terrain depuis plusieurs années. Les étudiants sont envoyés pendant une semaine pour travailler sur une commune située en général dans un parc naturel régional, découvrir son territoire par une observation *in situ* et chercher à en appréhender les richesses, les difficultés et les évolutions prévisibles. Après avoir rencontré des élus, des habitants, des agriculteurs et des entrepreneurs, ils élaborent un diagnostic paysager à partir duquel proposer d'éventuels projets d'urbanisme. En fonction de l'avenir probable de l'agriculture, de la forêt et des espaces naturels, de nouvelles formes d'organisation de l'habitat et des activités vont pouvoir répondre aux enjeux du développement durable de ces communes. Comment décider de l'avenir ? Les étudiants se prêtent à l'exercice qui peut aller jusqu'à de futurs projets d'aménagement confiés ensuite à des professionnels.

4. <http://espaцерural.archi.fr/>

Leurs travaux sont présentés en réunion publique ou sur le terrain devant les gens qui les ont accueillis, ce qui suscite de nombreux échanges. L'intervention de ces regards extérieurs à la fois compétents, libres de toute implication dans les rapports de force locaux et sans incidence réelle immédiate est très stimulante. Ce travail de prospective incite chacun à réfléchir aux évolutions à prévoir. Les étudiants venus des villes formulent des interrogations qui peuvent être nouvelles pour les habitants qui se les approprient plus facilement que si elles venaient d'experts directifs. Un transfert de compétences s'opère dans le vif des échanges. Devant des étudiants qu'ils ont rencontrés, les habitants se sentent libres de réagir aux propositions imaginées pour donner forme à l'avenir. Ces débats souvent spontanés offrent aux élus et à leurs techniciens en charge de l'aménagement du territoire une occasion de se mettre mieux à l'écoute de leurs concitoyens. Réciproquement, ces périodes hors de l'école confrontent les étudiants à la réalité et leur permettent de prendre conscience des contextes locaux et de la force que cette connaissance apporte en phase de projet. C'est aussi une façon de remettre en situation les enseignements directifs et normés. Aujourd'hui, certains de ces ateliers réunissent des étudiants de différentes écoles ou facultés, cumulant l'exploration du terrain avec la découverte d'autres disciplines : les universitaires et les ingénieurs prennent contact avec les approches sensibles des paysagistes ou des architectes, tandis que ceux-ci saisissent la valeur des savoirs techniques de leurs collègues agronomes, géographes ou écologues.

Selon diverses appellations ou modalités, la plupart des écoles supérieures du paysage, à Versailles, Marseille, Bordeaux, Lille, Blois, Angers ou Paris, développent également, et de plus en plus, des ateliers territoriaux mobilisant des étudiants encadrés par leurs enseignants, qui jouent ce rôle d'« éveilleurs » sur les caractères et la qualité d'un espace dans les territoires qui sollicitent leur intervention afin d'enclencher une dynamique de projet.

Les outils spécifiques de l'analyse paysagère

Les visites et les enquêtes de terrain

Plutôt que d'engager une concertation par une réunion en salle où les discours et les arguments auront tendance à se figer dans des oppositions parfois stériles, une visite sur le terrain, en préalable à un projet d'aménagement durable, ne demande pas un investissement considérable et fait gagner beaucoup de temps. L'ambiance y sera meilleure, des personnes inattendues s'y présenteront, les arguments péremptaires seront rapidement appelés à se nuancer du fait de la réalité toujours plus complexe, laissant place à une écoute plus attentive et à des propos plus modestes. Pour que ces visites soient productives, on annonce que leur objectif est de réfléchir à la mise en œuvre de la transition énergétique, ici et maintenant, chacun dans son domaine, pour un mieux vivre ensemble. Il est important que chaque participant puisse prendre la parole afin de signifier ce qu'il voit du paysage, ce qu'il sait sur son organisation, son histoire, ses ressources multiples actuelles ou potentielles, et exprime les sentiments qu'il ressent devant

son évolution passée et les transformations à venir. Ces différentes sensibilités, révélées et mises en débat sur le terrain, contribuent à enrichir la connaissance commune sur laquelle pourra se bâtir un projet plus puissant, plus complexe, mieux adapté au territoire et ayant plus de chances d'être accepté par le plus grand nombre.

Quand de telles démarches portent leurs fruits, on constate souvent que des points de vue différents peuvent constituer un enrichissement et non pas une source de difficulté. On mettra en relief les points d'accord que tous ont relevés et qui constituent le fondement d'une appréciation commune, puis les éléments abordés seulement par certains, sans qu'il s'agisse pour autant d'oppositions : ils expriment des sensibilités ou des savoirs qui peuvent être transmis aux autres participants. Enfin et seulement, on parlera des points de désaccord qu'on tentera de réduire au fil de l'avancement du projet, sans en faire des occasions de blocage.

L'usage de l'iconographie

Afin de découvrir les singularités sociales et naturelles du territoire utiles pour nourrir un projet, les paysagistes, les architectes et les urbanistes recherchent généralement différentes sources iconographiques : photos et cartes postales anciennes, représentations artistiques, atlas de paysages réalisés par les DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et les conseils en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), croquis sur le terrain. Ces supports permettent d'engager facilement les échanges en vue d'identifier les particularités de ce territoire, l'histoire de ses aménagements

successifs, les atouts et les contraintes qu'il faudra mettre en valeur ou intégrer, plutôt que d'adopter un modèle d'aménagement clés en main.

Les démarches paysagères fondées sur l'écoute et le transfert des savoirs entre les uns et les autres facilitent la découverte des solutions multifonctionnelles que les professionnels ont à imaginer. Un projet d'aménagement vise à donner une nouvelle étape de vie au territoire, un nouveau stade à son développement social et humain. De nombreuses expériences menées par des élus de collectivités territoriales ou des associations démontrent l'intérêt d'utiliser ces démarches au service des enjeux de la transition énergétique et, plus largement, du développement durable afin que les actions engagées s'insèrent fermement dans le tissu vivant de l'existence collective.

Un exemple: les actions du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Situé en zone littorale à proximité de la ville de Narbonne et soumis à de fortes pressions foncières, le parc a mobilisé un large public afin que les opérations d'aménagement, fondées sur une culture commune, puissent viser une qualité des paysages et la préservation d'une identité locale. Le parc a invité les habitants des villages à une soirée (200 participants en moyenne) évoquant l'évolution des paysages locaux. Plus tard, un séminaire ouvert à tous (50 participants en moyenne) a abordé les questions d'aménagement avec des experts architectes paysagistes, responsable de CAUE, etc. Une conférence a ensuite été organisée à Narbonne à l'intention des élus, des professionnels et des pouvoirs publics. Différents thèmes ont été présentés dans les villages de

la région, ils ont mobilisé les bonnes volontés et les imaginations afin que l'avenir se décide ensemble.

Les trois composantes d'un projet : protection, gestion et aménagement

L'objectif n'est pas de préserver les paysages comme on peut le faire pour les œuvres d'art dans les musées, mais de savoir agir sur eux afin que le changement des usages se fasse et que les nouveaux aménagements améliorent l'aspect des lieux comme les conditions de vie des habitants. Les démarches paysagères posent la question du paysage en termes de projet et d'évolution souhaitable. Elles envisagent la transition des territoires dans sa globalité, l'interdépendance de ses registres et la finesse des ajustements à prévoir. Parler de projet ne signifie pas que tout doit être modifié, qu'on fera table rase du passé pour ne s'intéresser qu'à des formes innovantes, une rupture qui pourrait rebuter une partie de la population. Pour différentes raisons, notamment financières, certains ne peuvent envisager la transformation de leur mode de vie, d'autres sont satisfaits de leur condition ou bien plutôt tournés vers le passé. Car chaque territoire est caractérisé par des structures paysagères ou urbaines qui lui sont propres, et possède des constructions d'origine dotées d'une bonne efficacité écologique ou énergétique. Ces éléments méritent d'être conservés, d'autant que l'analyse de leur mode de fonctionnement peut inspirer les évolutions nécessaires à une gestion moins gourmande en ressources fossiles. Enfin, la création d'aménagements instituant autant de nouveaux motifs paysagers complète la panoplie des éléments d'une action sur le paysage.

En posant les notions de « protection », de « gestion » et d'« aménagement », la Convention européenne du paysage définit les axes de travail qui fondent les projets de paysage et qui sont à mener de façon conjointe. Ces axes sont évidemment à développer et à creuser de manière différente dans chaque cas de figure.

Dans un Grand Site où la notion de protection est dominante, certaines opérations intègrent des mesures de soutien à l'activité agricole afin que les terres qui constituent sa structure même et l'écrin de ses silhouettes monumentales soient maintenus en état par une bonne gestion. De même sont généralement installés des aménagements d'allure très contemporaine pour assurer l'accueil et la découverte des lieux sans en détruire leur âme : ainsi les bâtiments des musées du mont Beuvray ou de Solutré, les parkings et les cheminements de Saint-Guilhem-le-Désert, les maisons de site du puy Mary, etc. Les mesures de protection, de bonne gestion et d'aménagement définissent les trois types d'actions qui concernent le même lieu patrimonial. Les solutions en vue du développement durable et de la transition énergétique de ces sites y sont d'autant mieux valorisées que les territoires en question sont très visités et servent de vitrine, voire de lieux d'expérimentation et de démonstration⁵.

5. Lire à cet égard les Actes des Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France (www.grandsitedefrance.com/fr/publications/206-les-actes-des-rencontres.html), qui ont mis plus spécifiquement l'accent sur ces expériences innovantes de gestion, en particulier « Agriculture et forêt » (2007), « Écomobilité » (2010) et « Activités commerciales » (2011). Consulter également le *Petit traité des Grands Sites*, Actes Sud, Icomos-France, 2009, notamment les chapitres 9 à 12.

De la même façon, un projet d'éoliennes dont l'implantation modifie profondément le paysage sera d'autant mieux accepté s'il prend en compte les logiques de protection d'espaces remarquables qui existent localement et s'il se soucie des problèmes de gestion que peuvent rencontrer les autres acteurs du territoire.

Présenter chaque fois ces trois éléments du projet (protection, gestion, aménagement), les illustrer, en montrer le sens et les cohérences permet de rassembler des personnes de sensibilités différentes et de les impliquer dans son élaboration future.

APPLIQUER LES DÉMARCHES PAYSAGÈRES À LA TRANSITION VERS DES SOCIÉTÉS DÉCARBONÉES

En se fondant sur les méthodes évoquées ci-dessus, il devient possible de faire face de façon précise et efficace aux principaux défis de la transition énergétique en élaborant des solutions d'aménagement pour les territoires, notamment dans les domaines de la production et de l'économie de l'énergie, de l'urbanisme au sens large, de l'agriculture et de la forêt.

À l'échelle d'un territoire, les collectivités multiplient les initiatives pour rendre leurs régions plus autonomes en matière énergétique. Si, par exemple, la recherche de moteurs performants n'est pas de leur strict ressort et a peu d'impact sur les territoires, l'économie des ressources fossiles et l'usage de ressources alternatives les concernent beaucoup plus directement. Par ailleurs, les élus sont très sensibles à la question de l'avenir de leurs paysages, cadre

de vie, lieu de ressource et d'attachement pour les populations qu'ils représentent.

En matière de production d'énergies renouvelables, de transports, d'implantations de l'habitat et des lieux de travail comme de choix de systèmes de production agricole ou forestier, une nouvelle organisation de l'espace reste alors une source décisive de solutions pour remédier à la dépense énergétique et à ses conséquences en termes climatiques.

La production d'énergies renouvelables

Les démarches paysagères fondées sur la connaissance des spécificités géographiques et historiques des territoires amènent souvent à réévaluer le potentiel de ressources naturelles locales qui se sont vues négligées pendant la période où les énergies fossiles bon marché semblaient pouvoir résoudre tous les problèmes. Ainsi, dans les Vosges, l'analyse d'étudiants en paysage a-t-elle pu mettre à nouveau en évidence le système de captage de l'énergie hydraulique mis au point au ^{xix}^e siècle par les ingénieurs et les ouvriers des filatures installées dans chaque vallée. Les ruisseaux, les rivières étaient équipés de vannes, de petits barrages, de conduites forcées et de canaux qui fournissaient l'énergie nécessaire au fonctionnement de ces manufactures.

Au ^{xx}^e siècle, cette ressource a été presque partout abandonnée du fait de la concurrence des énergies fossiles bon marché, mais elle retrouve aujourd'hui un intérêt dans le cadre de la recherche d'énergies alternatives au pétrole. En montrant, par leurs plans et leurs dessins, l'intelligence des aménagements hydrauliques réalisés il y a plus

d'un siècle, les étudiants ouvrent la voie pour des programmes visant à valoriser cette énergie dans le contexte de la transition énergétique. La connaissance des potentiels locaux révélés par l'analyse paysagère intéresse les aménageurs qui prévoient les choix d'investissement nécessaires à la production d'énergies renouvelables. La rentabilité financière de chaque solution doit prendre en compte les conséquences induites sur le plan environnemental, du point de vue de l'indépendance énergétique territoriale mais aussi de la gouvernance locale. Il n'est pas évident à cet égard que, assurée par des groupes financiers extérieurs au territoire, l'implantation de grandes fermes éoliennes constitue un choix judicieux, même si le projet peut être présenté de façon positive en termes de production énergétique.

De nouvelles formes surgissent de fait dans les régions pour permettre d'économiser ou de produire de l'énergie et de recycler : fermes éoliennes, installations photovoltaïques, toitures solaires, installations pour le compostage de la biomasse, usines d'incinération. L'acceptabilité sociale de ces objets n'est pas toujours assurée car nombreux sont ceux qui, se sentant heurtés par ces aménagements, entament des polémiques pour en empêcher l'installation. Sans être nécessairement des adeptes d'une conservation à l'identique de l'aspect de leur territoire, les gens souhaitent qu'en soient conservés le caractère, la qualité et l'identité. Pour être acceptés, les équipements nouveaux doivent donc pouvoir constituer un apport qualitatif qui donne un intérêt au lieu qu'ils occupent. Associer la population à la réflexion des architectes et des paysagistes au sujet de la localisation, du choix des formes et de la conception de ces nouveaux

ouvrages peut donc contribuer à ce qu'ils puissent être acceptés et même considérés comme une contribution positive au paysage contemporain. De fait, les critiques que formule une partie de la population contre l'implantation de ces nouveaux équipements ne sont pas toujours systématiques ni définitives. L'expérience montre que le rejet d'installations d'énergies renouvelables sans lien avec le contexte territorial a souvent suscité un débat qui a permis par la suite d'engager des recherches formelles au sujet des équipements à mettre en place. Ces contestations permettent aussi l'adoption de modes de gouvernance plus démocratiques pour décider du choix de leur localisation comme de la répartition de leurs retombées économiques. À l'inverse des systèmes de production et de distribution actuels très centralisés, certaines options en matière d'énergies renouvelables tendent à accroître l'autonomie des régions et des communes. De ce fait, elles ont de meilleures chances d'intéresser et de mobiliser les populations.

Le projet éolien de la Citadelle, porté par l'ancienne communauté de communes du Haut-Vivarais à Saint-Agrève⁶, est de ce point de vue très instructif. Ce parc éolien qui alimente l'équivalent de 7 000 foyers a été réalisé en 2007 : il respecte les particularités naturelles et humaines du site décrites par une étude paysagère, prend en compte les souhaits de la population locale et l'usage possible d'autres énergies renouvelables, l'hydraulique et le bois. « Il ne faut

6. DVD *Des éoliennes dans mon paysage ?* Film de médiation sur les paysages éoliens, Volubilis, 2007.

pas aller trop vite, répète Alain Cabanes, le président de la communauté de communes. Nous avons mis sept ans avant que notre parc éolien soit totalement opérationnel, mais la population a eu le temps de s'approprier le projet.»

En suivant une démarche similaire qui valorise l'ensemble de ses ressources naturelles – chaufferies bois et micro-hydraulique –, la communauté de communes des crêtes préardennaises⁷ a réalisé un projet de trois éoliennes en expérimentant un financement participatif qui associe les habitants aux profits de l'opération.

Pour mettre au point des logiques d'ensemble capables d'améliorer la maîtrise énergétique d'un territoire à partir d'une meilleure utilisation de ses ressources locales, il importe d'en travailler l'aménagement à la bonne échelle : c'est là que le paysage, avec la vision globale qu'il propose, peut devenir un outil pour la transition sociale, technique et énergétique de ces territoires.

Les économies de ressources fossiles en urbanisme

En ce qui concerne l'habitat, les démarches paysagères permettent de prévoir la localisation des zones favorables pour l'implantation des maisons : avant même de poser la question de leur isolation, il sera possible d'économiser sur le chauffage à partir du choix des sites où construire. À cet égard, la compréhension des logiques de positionnement des villes et des villages, traditionnellement implantés

7. www.cretespreardennaises.fr/actualites/1282-eolien-chaine-de-solidarite-les-ailes-des-cretes

de façon à se protéger contre le froid, le vent ou le soleil, est indispensable pour fonder les projets des urbanistes et des paysagistes qui prévoient leur transition énergétique. L'emplacement des nouvelles zones d'habitation doit tenir compte aussi des distances à parcourir et de l'utilisation, ou non, de la voiture ou des vélos pour les usages du quotidien. Des maisons peuvent être bien localisées en ce qui concerne la réduction de leur consommation pour le chauffage mais si elles sont situées loin des services, les habitants seront contraints à des dépenses pour leurs déplacements.

Au même titre que l'on établit des perspectives au sujet des capacités de production des territoires en matière de nouvelles sources d'énergies renouvelables, il serait intéressant d'étudier les économies induites, à l'échelle des mêmes territoires, par de nouveaux modes d'organisation spatiale en matière d'urbanisme.

Certaines politiques d'aménagement du territoire sont menées par l'État, d'autres dépendent des communes. Les échelles nouvelles, notamment intercommunales, sont bien adaptées pour mettre en œuvre la transition dans la mesure où, grâce aux approches paysagères, elles peuvent aborder de façon concertée les différents thèmes de leur développement : l'urbanisme, les réseaux, les transports, le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie, l'agriculture et la forêt. Elles peuvent également prévoir les acquisitions foncières qui sont souvent la condition pour retrouver la dimension de l'intérêt général et se soustraire aux logiques de marché. Il existe des relations entre ces différents thèmes et des interactions dont les plans de paysage commandés et suivis par les élus visent précisément

à renforcer la cohérence. Ces démarches volontaires restent rares. Le plus souvent, les élus engagent leur territoire dans une transition effective avec les documents d'urbanisme. Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) concernent l'échelle de grands territoires; les plans locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi), l'échelle communale ou intercommunale. La prise en compte du paysage est requise explicitement pour leur élaboration, ils doivent en outre se fixer des « objectifs de qualité paysagère ». Aux élus de saisir ces injonctions, avec les pistes qu'elles offrent pour mettre en cohérence les actions et réaliser ainsi autant d'économies, tout en ravivant une capacité de projet fondée sur la bonne entente entre les différentes composantes sociales et professionnelles du territoire.

Les documents d'urbanisme tels que les SCoT, les PLU et les PLUi sont les plus intégrateurs. Ils demandent d'élaborer un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Le PADD permet de réaliser une analyse des différentes ressources constituant le capital paysager, écologique, économique et culturel d'un territoire, capital sur lequel fonder les propositions des documents d'urbanisme, et plus généralement d'engager ultérieurement la mise en œuvre d'autres documents de planification environnementale ou agricole. Le paysage peut devenir la clé d'entrée pour définir ces documents.

Ainsi, lors de la révision du SCoT, le syndicat intercommunal de la communauté d'agglomération de Blois⁸ et

8. www.agglopolys.fr/1824-paysage.htm

la communauté de communes du Grand Chambord (65 communes, 125 000 habitants) ont posé que le paysage constitue la véritable valeur de ce territoire. « D'habitude, le paysage est ce qui reste quand on a implanté tout le reste. Nous pensons au contraire que c'est par là que tout doit commencer, indique Stéphane Baudu, président de ce syndicat. En plaçant le paysage au cœur du projet de territoire, la limitation de l'étalement urbain va de soi, c'est bien plus facile à expliquer, souligne l' élu. Et nous préservons l'identité propre de chacun, puisque les développements sont fonction du paysage local. »

De la même façon, Alain Merly, député et maire de Prayssas (Lot-et-Garonne)⁹ : « La communauté de communes du canton de Prayssas bénéficie d'une qualité paysagère harmonieuse, grâce à une agriculture familiale qui a doté ce plateau calcaire d'une qualité de vie exceptionnelle. Les projets de constructions se multipliaient à cause des deux pôles urbains proches, Agen et Villeneuve-sur-Lot, et la moitié des communes ne possédaient pas de document d'urbanisme. Nous avons pris conscience qu'il nous fallait une politique paysagère et urbanistique intercommunale pour garder une cohérence territoriale, que nous devons construire pour accueillir de nouvelles populations, bien sûr, mais surtout commencer par évaluer nos paysages pour ne pas construire n'importe où. » Le PLUi bannit donc

9. www.cc-cantonprayssas.fr/fr/cadre-de-vie-et-environnement/urbanisme.html

le mitage, ce qui réduit les dépenses énergétiques. Pour densifier les bourgs et les hameaux, on évite de placer les maisons au milieu des parcelles. Certains terrains ou zones remarquables resteront agricoles. La démarche fait école dans le département avec l'appui du conseil général.

Les analyses paysagères sur lesquelles fonder les documents d'urbanisme permettent de spatialiser les différents enjeux et de mettre en cohérence les documents de planification environnementale tels que les zones à risques, les zones de protection de captage, les zones Natura 2000, et l'application au niveau local des trames vertes et bleues comme des schémas régionaux de cohérence énergétique.

En agriculture, les zones agricoles protégées (ZAP), les périmètres de protection des espaces naturels périurbains (PAEN), l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)¹⁰ et les chartes forestières ont tout intérêt à mettre également en œuvre des démarches paysagères afin de sécuriser les pratiques des agriculteurs et des forestiers, de soutenir les modes de production durable sur le territoire des communes, et de faciliter le multi-usage du parcellaire au service de produits de qualité et d'espaces partagés.

Ces procédures administratives peuvent apparaître comme des contraintes accumulées qui compliquent le travail

10. François Bonneaud et Thomas Schmutz, *Le paysage dans l'aménagement foncier agricole et forestier*, ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de l'aménagement du territoire et de la ruralité, 2010.

des élus : avec l'élaboration de plans de paysage ou d'études paysagères préalables aux documents d'urbanisme, un cadre d'analyse global est défini, qui facilite au contraire l'assemblage des différentes procédures réglementaires au service d'un projet de transition énergétique mettant en valeur les singularités locales comme autant de ressources pour le projet. Les élus des collectivités territoriales qui se saisissent de ces outils peuvent alors jouer un rôle leader d'animateur impulsant et coordonnant les initiatives de tous, de chef d'orchestre qui mobilise les populations et les engage dans des actions qui assureront le développement durable et harmonieux de leur territoire. Dans un processus d'aménagement qui avait fini par devenir l'objet d'approches techniques parcellisées, souvent concurrentes et parfois contradictoires, le retour du politique est gage de cohérence, de lisibilité et de bien-être.

Dans la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin), les élus ont ainsi adopté le concept d'écopaysage pour développer un plan local d'urbanisme intercommunal qui vise la mise en cohérence des projets d'aménagement de la vallée. Engagée depuis une quinzaine d'années, la requalification de la friche industrielle de Wesserling accueille désormais 80 entreprises, 300 habitants, des commerces, des services, un parc, un musée, plus de 100 000 visiteurs annuels. Plutôt que de disperser ces nouvelles activités partout dans la vallée, toutes sont regroupées sur ce site en déshérence. 25 associations ont été créées par les habitants pour en assurer le fonctionnement. La réussite sociale et spatiale de cette expérience montre tout ce que la démarche paysagère apporte

aux projets d'urbanisme engagés par les élus afin de maîtriser la transition énergétique de leur territoire¹¹.

Le paysage joue le rôle d'un outil permettant l'analyse d'un territoire et l'élaboration d'un projet de gestion et d'aménagement inventif et novateur auquel les habitants se rallient afin d'assurer la transition de leur territoire. Les actions concernant le paysage ne se réduisent donc pas à quelques périmètres de protection ou à la mise en scène d'éléments remarquables remplissant formellement les « objectifs de qualité paysagère » que le texte de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi Alur) demande d'inscrire dorénavant dans les documents d'urbanisme.

Les élus confient à leurs services l'élaboration de ces documents. Tandis que les grandes métropoles recrutent les compétences des agences d'urbanisme pour leurs différentes interventions, les élus des territoires ruraux ne disposent pas de tels services. La complexité réglementaire devient pour beaucoup une épreuve difficile, voire insurmontable. Pour organiser une transition vers un développement plus durable des territoires, il y a donc urgence à doter les intercommunalités de services capables d'intégrer les multiples demandes réglementaires et de les traduire en un projet de développement durable. Ainsi font les parcs naturels régionaux quand ils aident les communes à construire des réponses cohérentes à leurs thématiques

11. www.paysages-apres-petrole.org

urbaines, agricoles et environnementales, mettant en valeur leurs singularités territoriales. Ils donnent à ces caractéristiques paysagères le rôle de fil conducteur pour engager des politiques de transition vers un développement plus durable de chaque territoire.

En amont de chaque projet, la qualité des études assurée par l'intervention des professionnels est gage de la pertinence des aménagements envisagés. Pour assurer l'intégration et une véritable contextualisation du projet, le professionnel propose une compréhension souvent nouvelle et inventive des logiques de territoire auxquelles l'intervention vient apporter des solutions. Appelant à la participation des habitants qui est indispensable pour mettre en œuvre une politique de paysage, la réussite de ces équipements demande de ce fait un important suivi en matière d'animation.

Les économies de ressources fossiles en agroécologie¹²

Pour imaginer les transitions vers des systèmes agroécologiques plus économes en matière énergétique, l'analyse paysagère mettant en valeur les logiques des établissements de l'avant-pétrole se révèle également riche en perspectives. L'observation sur le terrain, les discussions avec les anciens et l'analyse des cartes et des photographies

12. Régis Ambroise et Monique Toublanc, *Paysage et agriculture pour le meilleur !*, Educagri éditions, 2015.

restituant la forme des terroirs avant les remembrements donnent des informations intéressantes pour réinventer une disposition du parcellaire qui puisse conduire à une réduction de l'usage des intrants issus des ressources fossiles et à un meilleur stockage du carbone dans le sol. Ce nouveau parcellaire doit contribuer à faciliter la transition vers des systèmes productifs fondés sur des rotations des cultures de plus longue durée, des assolements plus diversifiés avec des zones pour l'herbe et la réintroduction de motifs agropaysagers bien localisés, dans ou autour des champs. Selon les caractéristiques locales, ces motifs pourront être arborés (haies, alignements, bosquets, prés-vergers, agroforesterie...), lithiques (murets, chemins, terrasses...) ou hydrauliques (mares, canaux, rigoles...). Pour limiter l'usage des engrais chimiques, le plus logique, dans chaque exploitation, est de chercher à apprécier le potentiel agronomique de chaque parcelle et d'y placer les cultures les mieux adaptées. Par ailleurs, en termes de lutte contre le réchauffement climatique, leur potentiel à stocker le carbone constitue sans doute le principal intérêt de ces systèmes de production.

De tels systèmes sont capables de maintenir un bon niveau de productivité en utilisant la nature comme partenaire plutôt que les intrants chimiques. Leur intérêt convainc désormais de nombreux agriculteurs, insatisfaits des méthodes intensives, et les oriente vers l'agroécologie. Ils considèrent que l'objectif de leur métier est la production de ressources primaires saines assurant un entretien du territoire et, plus généralement, une gestion durable de la nature.

En vue de ces objectifs, les approches paysagères qui étudient les caractéristiques propres à chaque région permettent de réfléchir à une réorganisation des espaces agricoles et de la décliner à l'échelle des exploitations. Le temps n'est plus aux solutions que l'on croyait universellement praticables. En ce qui concerne le maïs, par exemple, on a cru pouvoir un moment généraliser la même culture du nord au sud du pays afin de bénéficier d'un prix de vente favorable. Cette idée n'a plus cours aujourd'hui car, en termes économiques, il est plus raisonnable de chercher à abaisser les dépenses en intrants chimiques et en eau, ce que permettent le regroupement et un dessin plus fin des parcelles autour du siège de l'exploitation, ainsi qu'un choix bien adapté des cultures et des élevages aux potentiels agronomiques naturels de chaque nouvelle parcelle.

Dans les années 1960-1970, la mise en place de l'agriculture industrielle a comporté une vaste politique d'aménagement foncier : plus de 20 000 opérations de remembrement ont été menées en France depuis soixante ans. Aujourd'hui, afin de faciliter l'installation, dans chaque région, de systèmes de production agroécologiques performants, il est temps de réfléchir à une réorganisation de l'espace agricole et de se doter d'outils ambitieux pour la réaliser. Comment envisager la généralisation de ces systèmes d'agriculture durable dans le cadre spatial inventé et aménagé pour une agriculture industrielle ? Les approches paysagères ont un rôle essentiel à jouer pour assurer l'objectif de la transition agricole et permettre de réaliser la mutation nécessaire des systèmes intensifs vers une agriculture biocompatible et durable.

Ainsi, à la ferme de Vernand¹³ dans la Loire, une démarche paysagère menée par un paysagiste et un architecte a pu établir les principes d'un réaménagement de l'exploitation, engagée depuis plusieurs années dans l'agriculture biologique, afin de la rendre encore plus autonome en termes énergétiques et même économiques. En intégrant une réflexion sur les nouveaux services que les agriculteurs peuvent apporter aux populations citadines, ce projet a aussi rendu l'espace agricole plus accueillant. La restructuration du parcellaire, la recomposition des cheminelements et des structures arborées ont intégré cet objectif: aujourd'hui, des promenades et des activités artistiques de nature s'y déroulent avec, notamment, le festival d'art contemporain Polyculture.

Autant d'exemples, autant de solutions. Chaque petite région possédant des potentiels énergétiques spécifiques, à étudier selon leurs différentes sources, l'enjeu mondial du réchauffement climatique trouvera sans doute de nombreuses solutions locales. À cet égard, les aménageurs chargés de penser la transition ont donc tout intérêt à prévoir, en amont de leur projet, une approche paysagère qui mettra en évidence les caractéristiques propres à chaque lieu. Cette façon de construire un projet remet en cause les modes d'aménagement qui prévalent depuis le ^{xx}e siècle et qui tiennent les sols pour des supports neutres sur lesquels imposer des modèles standard d'urbanisme ou

13. www.fabriques-ap.net/?page_id=369

d'agriculture. Les diversités locales qui avaient perdu leur sens au temps du pétrole retrouvent désormais une pertinence. Sur le plan climatique, énergétique, historique et social, chaque cas est singulier et appelle, pour ménager sa transition, une analyse du contexte naturel et humain afin de pouvoir apporter des solutions d'aménagement intégrant ces différents niveaux de réalité qui forment la substance des territoires.



III. LES PRINCIPES PAYSAGERS

Les démarches paysagères concourent à la mise en place d'un développement durable. Elles reposent sur quelques principes essentiels sur lesquels se fonder pour engager la transition des territoires.

CONTEXTUALISER LES PROJETS EN S'APPUYANT SUR L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE

Du fait de la normalisation requise par l'efficacité technique et de la puissance de ses moyens d'intervention, l'ère du pétrole a privilégié des solutions standard, installant des équipements types dont l'homogénéité fonctionnelle engendrait une monotonie, source de banalisation dans les espaces nouvellement aménagés. Aujourd'hui, il est temps de s'orienter vers des solutions plus différenciées.

S'instruire du temps long des sociétés comme de celui de la nature

Les approches paysagères partent de l'étude du passé afin d'identifier la spécificité de chaque territoire, de décrire les projets dont il est issu et d'appréhender la façon dont il est perçu par les populations. Dans le cadre de la transition énergétique, s'appliquer à connaître comment, dans les époques antérieures, les sociétés locales ont pu se développer sans utiliser d'autres ressources que les énergies naturelles présentes

sur place constitue une source d'inspiration pour imaginer des modes d'aménagement du paysage qui permettront à l'avenir de mieux valoriser et partager les potentiels locaux. Les sciences de l'aménagement ont donc à s'instruire du temps long des sociétés comme de celui de la nature.

Dans les aires géographiques où se sont développées des civilisations nées de l'agriculture, les paysages ont été façonnés par la présence humaine depuis de nombreux siècles. La relecture des modes d'établissement anciens montre le parti que chaque moment de l'histoire a su tirer des ressources locales, et la façon dont il a inscrit ses interventions dans des styles d'aménagement qui donnent son caractère au territoire régional. L'histoire des villes, l'ingénierie des routes, des ponts, des aqueducs et des fortifications seraient à convoquer pour étayer ce retour sur l'art de faire dans les différentes civilisations. Dans tous ces domaines, une attention donnée à l'intelligence inventive des adaptations passées permet d'anticiper avec confiance la radicalité nécessaire à l'émergence de la civilisation de demain.

Concentrons-nous sur l'histoire du paysage rural, peut-être moins connue mais riche de mille inventions antérieures au système de l'agriculture industrielle. Depuis l'aube des temps néolithiques, l'agriculture a su inventer la domestication des animaux et des plantes et nourrir le peuple grandissant de l'espèce humaine. Le génie qui sera nécessaire pour faire vivre 11 milliards d'humains sur une terre finie n'est pas moindre que celui qui a donné naissance aux découvertes fondatrices de nos civilisations. Pour continuer le processus du développement humain, regardons le passé avec une attention nouvelle.

Étudier l'optimisation des ressources dans les terroirs français du XIX^e siècle

La façon dont l'homme a su tirer parti des ressources de chaque terroir s'illustre avec précision dans l'histoire rurale française récente, aujourd'hui mieux connue grâce aux recherches conduites par les historiens du paysage¹. Cette histoire est celle de l'inventivité, de l'attention industrielle et de l'obstination, créatrices de nouveauté.

En France, après la Révolution, la décision de « donner la terre aux paysans » et, plus généralement, d'améliorer le statut de ceux qui travaillaient la terre a contribué à enraciner dans les campagnes une population nombreuse et déterminée à prospérer. Pour mettre en œuvre les découvertes agronomiques testées par les physiocrates au XVIII^e siècle – la polyculture-élevage, le développement des prairies pour l'élevage, les cultures de légumineuses capables d'absorber l'azote de l'air, la mise en valeur des terres incultes –, les propriétaires ont organisé leur espace de production en fonction d'un projet d'intensification agricole qui cherchait à valoriser au mieux les ressources et les énergies naturelles dont ils disposaient sur place et les garantissait contre les périodes de famine. Dans chaque petite région, les paysans ont ainsi aménagé le réseau hydraulique, ils ont fabriqué, stocké et enrichi la terre, ils ont déplacé et taillé les roches pour bâtir leurs maisons comme pour construire chemins et murets, ils ont sélectionné les plantes et les animaux

1. Yves Luginbühl, *Paysages. Textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, 1989.

les mieux adaptés à chaque terroir afin d'optimiser la variété des fruits de leur travail.

L'énergie et les matériaux utilisés pour produire la plus grande part de ce dont la société avait besoin pour se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, se déplacer et se distraire provenaient essentiellement de l'eau, du vent, du soleil, du bois, des végétaux et des animaux présents dans le milieu proche, sans oublier l'intelligence et l'énergie humaines capables de mettre en valeur ces ressources locales. Celles-ci, pour la plupart, n'étaient pas disponibles en effet sans différentes étapes pour les mobiliser et les transformer. Avant de récolter le blé ou toute autre céréale, il fallait extraire le métal des mines pour fabriquer les outils, tailler la pierre en vue des différents aménagements à prévoir et organiser l'espace afin que les ressources vitales du milieu naturel soient alors révélées et mises à la disposition des populations. Pour parvenir à optimiser les ressources des terroirs, les habitants de chaque petite région agricole ont adopté des formes d'organisation spatiale que nous dénommons aujourd'hui « structures paysagères² » et les ont adaptées au contexte géographique particulier qui était le leur.

Ainsi, le système bocager composé de champs ou de prés entourés de fossés et de haies et longés par des chemins creux a permis de maîtriser l'hydraulique et de limiter l'érosion, de clôturer les parcelles pour y faire paître les animaux, se préserver du vent, s'abriter du soleil et y trouver

2. Jean Cabanel, *Aménagement des grands paysages en France*, ICI Interface, 2015.

le bois pour cuisiner et se chauffer³. Dans de nombreuses régions, le bocage comprenait des prés-vergers qui lui donnaient son caractère particulier : pommiers et poiriers de Normandie, noyers de Dordogne... Au même titre que l'élevage et les cultures, l'arbre des haies et des prés constituait une composante essentielle des systèmes de production agricole. Des chapitres entiers lui étaient consacrés dans les manuels d'agronomie.

Dans les zones de collines en pente et sur le flanc des montagnes, les paysans inventaient des systèmes de terrasses en construisant des murets de soutènement qui ménageaient autant de parcelles planes permettant la culture des céréales, de la vigne, des fruits ou des légumes. Les pierres avaient été arrachées à la montagne pour créer des murs servant à retenir la terre arable fabriquée à partir de la poudre de roche et du fumier des animaux. En cas de fortes précipitations, l'eau s'évacuait par les interstices entre les pierres non maçonnées, ce qui évitait l'éboulement des murs. Conçus selon d'ingénieux systèmes, des réservoirs et des rigoles empierrées distribuaient l'eau vers les cultures en leur apportant les particules de terre arrachées par l'érosion. Dans des régions qui nous semblent aujourd'hui impropres aux cultures, ces systèmes de terrasses ont

3. Si les premières ellipses bocagères apparaissent avant l'époque romaine, si le principe de clôturer les jardins et de protéger certaines parcelles par des haies s'est développé dès le Moyen Âge, le système bocager proprement dit s'est propagé à partir de l'époque de la révolution des enclosures, au XVIII^e siècle en Angleterre. Ce bocage ne s'inscrivait pas toujours dans la continuité des configurations précédentes, mais dessinait sur le territoire une logique spatiale nouvelle, plus rationnelle et mieux réfléchie.

permis à des populations très nombreuses de vivre pendant des générations.

La mise en production des territoires de marais périodiquement inondés a permis à l'homme de s'installer dans des zones humides jusqu'alors peu exploitables. Grâce au creusement de systèmes complexes de canaux de drainage et à l'installation de martelières et de vannes, la maîtrise des niveaux d'eau permettait d'assainir des portions de territoire qui conservaient une grande richesse de biodiversité, y atténuaient les maladies et y rendaient la vie plus facile. Une fois l'eau domestiquée, les paysans créaient parfois des alignements d'arbres menés « en têtard » le long des canaux pour soutenir les berges, permettre l'exploitation du bois et aussi embellir le paysage.

Encore dominant au XVIII^e siècle dans les zones de grandes cultures, le système des champs ouverts avec jachère triennale a disparu progressivement car le fumier des troupeaux venait désormais enrichir la terre en transférant aux sols cultivés l'azote stocké dans les fourrages des prairies. La productivité de ces régions augmentait et permettait d'approvisionner les villes en pain.

Dans les régions de moyenne montagne telles que le haut Jura ou le Vercors, les paysans organisèrent un habitat dispersé pour valoriser les combes fauchées et les prés-bois pâturés sur tout leur territoire. Ils surent trouver un bon équilibre pour alimenter les animaux, en été, par le pâturage sur les parcelles des pentes, et les nourrir en hiver avec le foin recueilli sur les prairies plus planes des combes ou des replats. Des murs en pierres sèches délimitaient ces deux zones, tandis que les arbres des prés-bois

fournissaient le bois pour la construction des fermes et le chauffage en hiver.

Ainsi, dans chaque petite région, de nouvelles règles techniques firent la preuve de leur efficacité et se répandirent rapidement, leur imprimant un style et une esthétique dans lesquels la population se reconnaissait. La fierté d'avoir réussi à transformer en territoires humanisés des secteurs jusqu'alors vécus comme hostiles et de créer la possibilité d'y bien vivre ensemble s'exprime dans la toponymie de certains lieux-dits aux qualificatifs évocateurs : Bellecombe, Beaujolais, Beaupré, Boisjoli, Précoquet... La qualité des plans d'aménagement des fermes pilotes de l'époque⁴ montre qu'il s'agissait de projets dont la forte composante paysagère était étroitement liée à l'élaboration des solutions techniques et économiques.

La région de Gruyère, en Suisse, est connue pour ses peintres paysans. Ceux-ci peignaient des fresques, placées au-dessus de la porte principale de leur chalet, figurant la montée aux alpages de leurs troupeaux. La représentation picturale de ces paysages évoque les bons choix techniques opérés, témoignant d'une culture dont l'ingéniosité attentive à son milieu de vie a permis à l'homme de prospérer, en bon accord avec un environnement rendu plus accueillant pour la vie humaine. On trouve également dans les Cinque Terre, en Italie, ou dans le Douro, au Portugal, des fresques ou des céramiques évoquant le travail gigantesque des vignerons qui

4. *La Terre récompensée. Primes d'honneur, 1857-1895*, CD-Rom, Educagri Éditions, 2002.

ont façonné un paysage de terrasses sur les pentes abruptes que ces aménagements ont rendues productives. Le résultat monumental de ce travail a été consacré par la reconnaissance de ces terroirs comme Patrimoine mondial de l'humanité au titre des paysages culturels.

En agriculture, la dynamique et l'inventivité des techniques du passé peut souvent redevenir une source d'innovation pour aujourd'hui. Certains vins et fromages en appellation d'origine protégée (AOP) témoignent ainsi de savoirs, de savoir-faire et d'une connaissance du terroir remarquable qui permettent, sur des territoires peu propices à la mécanisation, de continuer à produire des aliments de haute qualité. Adapté aux contextes paysagers locaux, le système de polyculture-élevage issu du ^{xix}^e siècle constitue de même, dans de nombreuses régions, une source de solutions possibles pour la transition énergétique agricole, à condition d'imaginer des méthodes d'organisation du travail qui satisfassent les agriculteurs d'aujourd'hui et une commercialisation de proximité suffisamment rentable. Les prés-vergers mis en place au ^{xix}^e siècle étaient capables de produire de l'herbe pour nourrir les vaches, du lait transformé en fromage et de la viande lors de l'abattage. Les arbres de ces prés-vergers fournissaient aussi des fruits pour le cidre, le poiré ou le calvados, et du bois pour le chauffage. Les prés-vergers ont inspiré les promoteurs de l'agroforesterie intraparcellaire contemporaine, faisant la preuve que des systèmes complexes bien adaptés aux conditions locales sont économiquement plus rentables que des systèmes simplifiés, et qu'ils apportent en outre de nombreux services environnementaux. Mais là où dix paysans

travaillaient pour produire et entretenir le territoire, il n'en reste qu'un. Les solutions à trouver auront donc à imaginer des modes de mécanisation adaptés, et moins consommateurs en fuel, qui sont indispensables pour simplifier le travail humain. La commercialisation devra être également revue pour faciliter la diffusion locale des productions.

En matière d'environnement, d'urbanisme et de transports, les solutions du passé forment une manière de trame adaptative qui fut généralement performante en ce qui concerne le respect des zones naturelles, la gestion de l'érosion et des crues, le fonctionnement des échanges et l'implantation des habitats. Sur le plan hydrogéologique, urbanistique et agronomique, ces solutions contribuaient à un bien vivre, parfois relatif, pour des populations infiniment moins nombreuses qu'elles ne le sont aujourd'hui. La leçon qu'elles apportent est alors celle de la modération, de la fonctionnalité et de la cohérence culturelle. La transition actuelle vise à établir un équilibre de vie fondé sur plus de moyens scientifiques et technologiques, mais qui soit moins dispendieux en matière de consommation énergétique et moins destructeur des ressources naturelles. À ce titre, la plupart des solutions du passé furent en général durables, et donc riches de leçons à méditer, à l'inverse d'une civilisation qui met en péril le vivant dans son ensemble⁵.

5. Dans son ouvrage *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* (trad. Agnès Botz et Jean-Luc Fidel, Gallimard, 2006), Jared Diamond fait l'inventaire des conditions qui ont amené certaines civilisations à la destruction de leur habitat et de leur milieu de vie, et par là à leur disparition.

Aider, sur les cinq continents, les sociétés de l'avant-pétrole à nous transmettre leur savoir-faire paysager

L'histoire de l'agriculture donne d'autres images tout aussi fascinantes des modes d'équilibre entre l'homme et la nature que diverses sociétés ont su ménager par l'inventivité, l'attention au milieu ambiant et la patience. En les étudiant, on pourra sans doute imaginer les nombreux nouveaux modes de vie qu'appelle la compatibilité durable des établissements humains et du monde naturel.

La durabilité des systèmes techniques de civilisations proches ou lointaines est notable, on peut l'observer encore aujourd'hui en plusieurs endroits de la planète. Dans différentes régions, à différentes époques, de grandes civilisations se sont développées, fondées sur une diversité de systèmes d'organisation socioéconomiques qui avaient su trouver les moyens de mettre en valeur leurs territoires à partir de l'observation et du travail des hommes, qu'ils aient été libres ou contraints. Certaines de ces civilisations se sont effondrées après des périodes florissantes, parfois fort longues, comme en Égypte et en Assyrie. Plusieurs ont laissé des traces encore visibles longtemps après leur déclin. Ainsi, il y a encore un demi-siècle, d'importants systèmes de terrasses irriguées étaient toujours en fonctionnement à Majorque dans des villages comme Banyalbufar, révélé et dessiné par le géographe Pierre Deffontaines dans les années 1950. Ces constructions mises en place lors de l'occupation arabe au début du second millénaire ont été utilisées sans interruption depuis cette période. De même, les aménagements imaginés par les moines cisterciens au Moyen Âge et implantés dans toute l'Europe

avec une grande attention aux caractéristiques et potentialités propres à chacune des zones où se diffusait cette civilisation ont permis aux sociétés rurales qui s'étaient créées ou développées localement d'échapper longtemps aux famines. Plus loin dans le temps ou dans l'espace, les travaux des archéologues en Amérique latine, au Moyen-Orient, en Chine et en Afrique ont révélé d'ingénieux systèmes d'aménagement qui témoignent d'une connaissance de la nature et d'ambitions constructives considérables. Les plus remarquables de ces paysages, ou les mieux conservés, sont désormais inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité et protégés par l'Unesco. Au-delà des savoirs techniques et de la puissance d'organisation qu'ils révèlent, il est intéressant d'étudier la relation que ces sociétés avaient pu établir entre leur « durabilité » et la capacité qu'elles ont eue, ou non, de donner à leur population un certain niveau de liberté en échappant, ou non, aux formes les plus dures du servage, du féodalisme ou du salariat.

De nos jours, dans les zones reculées du Sud-Est asiatique comme, ailleurs, dans de nombreuses régions isolées, généralement de montagne, des civilisations rurales trouvent leur efficacité dans les valeurs de solidarité et de respect de la nature qui les animent. Souvent contraintes de se réfugier dans des zones difficiles, elles ont dû aménager l'espace comme un « bien commun qu'elles travaillent en commun ». La beauté des vêtements tissés, la qualité des chants et des danses, la recherche architecturale dans les espaces publics et privés des villages, l'harmonie et la productivité des paysages de rizières irriguées ou des plantes associées attestent une culture, des savoirs et des modes

d'organisation collective extrêmement sophistiqués, fondés sur un usage savant des ressources naturelles locales et sur un mode de relation respectueux envers la nature.

Ces civilisations sont aujourd'hui menacées de disparition comme, de fait, ont disparu les civilisations rurales européennes emportées par le mouvement de l'histoire. Leurs territoires attirent ceux qui cherchent à s'approprier les ressources minières, l'eau, la biodiversité ou la main-d'œuvre locale. Une incontestable force d'attraction incite les habitants de ces régions à quitter leurs villages pour rejoindre la ville et ses lumières. L'espoir d'en finir avec la dépendance aux aléas de la nature, la nécessité de trouver de l'argent pour l'éducation et la santé, le désir de se procurer des produits de consommation et de communication modernes, l'envie d'échapper au mépris parfois même à l'apartheid dans lesquels les paysans sont maintenus, ou plus simplement le goût de découvrir d'autres pays et d'acquérir une plus grande liberté individuelle alimentent l'exode rural. Cherchant à échapper à une vie parfois contraignante, à une certaine insécurité et à un dénuement relatif, les paysans abandonnent les régions productives où une économie sans pétrole assurait pour eux la cohésion sociale d'une communauté matérielle et affective⁶ pour

6. Expert en anthropologie historique, Jared Diamond a publié plusieurs ouvrages sur la crise de nos sociétés et les différents modèles capables d'en assurer le développement durable. Ayant vécu une partie de sa vie dans les villages néolithiques de Papouasie-Nouvelle Guinée, il compare les modes occidentaux de fonctionnement social et ceux des sociétés plus anciennes dans son ouvrage *Le Monde jusqu'à hier. Ce que nous apprennent les sociétés traditionnelles* (trad. Jean-François Sené, Gallimard, 2013). L'intégration

venir se regrouper dans les périphéries des grandes villes et servir de main-d'œuvre bon marché dans les usines. Un peu partout sur la terre, ce grand déménagement des populations rurales traditionnelles s'est accéléré de jour en jour avec les pénuries dues aux changements climatiques dont les conséquences touchent, plus rapidement qu'ailleurs, les montagnes, les zones arides ou les zones littorales menacées par l'élévation du niveau de la mer.

Pour tous ceux qui s'intéressent à la recherche de modes de développement rural multifonctionnels peu consommateurs en produits chimiques, ces régions sont des lieux d'inspiration car leur productivité globale y est remarquable. Leurs habitants peuvent devenir nos maîtres en agroécologie. Nous avons beaucoup à apprendre des principes qu'ils mettent en œuvre dans l'aménagement de leurs paysages et dans les modes de leur organisation sociale pour arriver à de tels succès. Pour autant, il y a urgence : les paysans quittent leurs régions, les zones de production non mécanisables sont abandonnées. De ce fait, il va falloir nourrir ces nouvelles populations urbaines jusque-là autonomes en termes alimentaires, ce qui accélère la mise en place d'une agriculture industrielle dans les zones de plaine et les tensions sur le foncier au niveau international. Aider ces populations rurales à se défendre contre les pressions extérieures qui viennent piller leurs ressources, valoriser leur culture et

sociale semble le grand bénéfice de ces sociétés solidaires, qui remédient aux limites de leur efficacité en termes de moyens techniques par un principe intangible d'échange fondé sur l'appartenance au groupe.

leur donner les moyens de mieux vivre constituent des éléments à prendre en compte dans le cadre de programmes d'actions en faveur de la transition énergétique. Des territoires français, le Réseau des Grands Sites de France, la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France engagent ainsi des coopérations fondées sur l'échange de savoirs. De ces contacts entre des sociétés de l'avant-pétrole et des sociétés préoccupées par l'invention de l'après-pétrole naissent des solutions nouvelles, différentes et profitables à tous.

Ainsi la région Rhône-Alpes a-t-elle mis en place une coopération avec les populations des minorités Miaos et Dong du Guizhou⁷, en partenariat avec l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine du ministère de la Culture et l'association des populations des montagnes du monde. Le but est d'échanger des connaissances au sujet des systèmes de protection et de mise en valeur de leurs patrimoines respectifs. En agronomie, la richesse et la diversité des systèmes d'exploitation agroécologique des rizières irriguées démontre la maîtrise des paysans de ces minorités. Dans l'autre sens, les expériences françaises de valorisation des produits de montagne grâce à l'organisation en fruitières fromagères, la commercialisation par des appellations d'origine protégée (AOP) et les méthodes de vente directe donnent des pistes aux paysans de ces minorités qui veulent continuer à vivre dans leurs montagnes. En ce qui concerne l'architecture et l'urbanisme, les échanges portent sur les

7. <http://webtv.citechaillot.fr/search/site/guizhou>

méthodes de réhabilitation des bâtiments traditionnels qui continuent à utiliser les matériaux locaux. Un accent particulier est mis sur la confrontation des méthodes de conservation et d'actualisation du patrimoine comme les chants, la musique, les danses, le tissage, la fabrication de bijoux et la poésie qui perpétuent et ravivent les valeurs de chaque civilisation.

Ce bref retour historique et géographique nous rappelle que l'analyse, la connaissance et l'art de la composition des paysages font partie des savoirs fondateurs, largement partagés par les sociétés rurales prospères de l'avant-pétrole. Il montre aussi l'importance du rôle que jouent les formes de l'organisation sociale dans la durabilité des paysages. Dans une société, l'aménagement de l'espace ne dépend pas seulement de savoirs techniques, il résulte aussi de compétences et de choix culturels issus des valeurs identitaires qui assurent la cohésion de la société elle-même.

L'art de fabriquer les paysages est une aptitude que partagent la plupart des sociétés humaines. À différentes époques, l'aménagement habile a été source d'abondance matérielle et a permis les échanges. Induisant un décalage utile avec la période récente et facilitant la réinterprétation novatrice de nos histoires, ces comparaisons et retours sur la diversité des inventions humaines permettent de constater quelle variété préside à l'invention sociale. Afin de promouvoir une nouvelle économie qui mobilisera les capacités collectives propres à développer les attitudes et les pratiques nécessaires à la transition, l'invention peut prendre un temps de recul afin de retrouver le principe actif de solutions plus anciennes.

RENFORCER LES APPROCHES INTÉGRÉES ET MULTIFONCTIONNELLES

Un enjeu majeur de la transition consiste à faire en sorte que l'aménagement des territoires réduise la consommation énergétique dispendieuse qu'impose l'actuelle sectorisation des aménagements et mette en place de nouvelles énergies renouvelables.

Les modes actuels d'aménagement du territoire affectent un usage unique à chaque espace. Un tel zonage permet une répartition claire des fonctions. Il est lourdement consommateur en espace et en énergie. Si chaque besoin des sociétés était localisé sur un espace dédié, le cumul mondial des surfaces indispensables pour se nourrir, disposer d'eau propre en suffisance, se déplacer, se loger, se distraire et produire l'énergie renouvelable nécessaire tout en garantissant une place pour la biodiversité qui maintient les grands équilibres naturels, il nous faudrait la surface de plusieurs planètes.

À l'inverse, la connaissance ajustée des données locales, sur chaque territoire, permet souvent de trouver des façons de régler plusieurs problèmes sur un même espace. En rupture avec les modes d'intervention qui imposent leurs solutions préformées, sectorielles et standardisées, l'approche intégrée des différentes fonctions de l'espace et un ajustement plus fin aux contextes locaux améliorent les consommations énergétiques en proposant un mode d'aménagement différencié, fondé sur l'intérêt porté aux caractéristiques et ressources propres comme à la structuration historique des territoires. Là où un abord sectoriel

aurait pu donner jour à des propositions insuffisamment coordonnées et gaspilleuses en termes de consommation d'espace, la prise en compte des différents enjeux permet de trouver des solutions spatiales intégrant chaque exigence. Se déclinant dans les différents types d'espace, le paysage qui les organise devient la source d'une nouvelle économie sur le plan énergétique en matière d'urbanisme, de transports comme d'agriculture.

En partant du territoire compris comme un ensemble complexe, les études paysagères envisagent naturellement la possibilité d'établir des relations entre des éléments dont la gestion est souvent dissociée, car dépendante d'acteurs multiples. Un industriel cherche à implanter une nouvelle usine en fonction d'une logique de bassin d'emploi ou de facilité d'accès aux réseaux de transport, il ne se préoccupe pas nécessairement de l'impact que son installation aura en termes de qualité du cadre de vie pour les populations. À l'inverse, parce qu'elles mettent en évidence les rapports visuels qui existent entre les différentes activités d'un territoire, les démarches paysagères proposent des solutions plus riches, qui répondent aux intérêts individuels comme à l'intérêt commun.

Grâce à l'analyse paysagère effectuée dans le cadre d'un des premiers plans de paysage⁸, il a ainsi été décidé de déplacer une zone industrielle initialement prévue le long d'une sortie d'autoroute vers la ville de Saint-Flour.

8. www.atelier-marguerit.com/projets/projets-de-territoire/saint-flour-15-garabit/projets/

En la plaçant de l'autre côté, on libérait la vue sur le promontoire où sont édifiées la cathédrale et la vieille ville. La logique de développement économique justifiait l'implantation d'une zone industrielle. Un temps de réflexion a rendu son aménagement compatible avec l'intérêt, pour le développement touristique, de valoriser le point de vue sur la ville.

L'implantation des sociétés sur l'espace terrestre devrait chercher à satisfaire les différents besoins sociaux sans mettre en péril les ressources du milieu. Les aménagements de la société du pétrole ont dissocié les fonctions et contribué à une répartition des usages sur les territoires qui a appauvri, au nom de la productivité, leur qualité environnementale, visuelle et aussi récréative. Renversant la tendance, de nombreux projets renouent aujourd'hui avec une multifonctionnalité spatiale, notamment dans les zones périurbaines. La ferme de Villarceaux dans le Vexin⁹, le Triangle Vert dans l'Essonne¹⁰, le marais de Saint-Omer¹¹, le parc de la Deûle près de Lille¹², les projets de la ville de Rennes¹³ et de nombreuses autres agglomérations ont su restituer à différents espaces leur productivité écompatible et leur capacité

9. Matthieu Calame et Baptiste Sanson, « Le domaine de Villarceaux, un laboratoire pour une transition énergétique », *Le Courrier de l'environnement*, n° 64, juillet 2014.

10. www.trianglevert.org/

11. www.parc-opale.fr/marais1.asp?rub=1

12. Le Prix du paysage du Conseil de l'Europe a été créé en 2008 dans le cadre de la Convention européenne pour la protection et la restauration des paysages et a été attribué en 2009 au parc de la Deûle.

13. www.paysages-apres-petrole.org/wp-content/uploads/2015/06/Actes-du-colloque-20-novembre-2014-VDEF-num%C3%A9rique-bd.pdf

d'accueil, redonnant au territoire la diversité de ses fonctions possibles et au développement local l'assise environnementale, économique et sociale qui est pour lui le gage de sa viabilité et de sa durabilité.

Orientées vers la recherche d'une transition énergétique, les analyses paysagères aident à donner de la cohérence entre les choix réalisés par différents acteurs. Elles montrent comment les multiples fonctions d'un espace peuvent cohabiter, voire se renforcer. La transition énergétique de nos sociétés vise à rendre l'établissement humain plus fonctionnel en permettant, grâce à l'intégration spatiale des différentes fonctions, aussi bien des économies d'énergies qu'un meilleur fonctionnement des usages tels qu'habiter, se nourrir et se déplacer dans la société de demain.

Ainsi défini et utilisé, le paysage constitue une solution pour la réussite de politiques agricoles, environnementales ou urbaines engagées dans le développement durable et la transition énergétique. Si on envisage l'ensemble d'un territoire dans sa globalité comme dans son détail, la perspective du paysage dépasse les frontières, met en évidence les interrelations entre domaines et invite à ne pas en rester aux limites imposées par chaque type d'acteur, de zonage ou de règlement. Aborder « par le paysage » la mise en place d'une politique sectorielle sur un territoire conduit à proposer des solutions plus pertinentes. Nous en présentons ici quelques exemples.

L'arbre reconquiert les champs

Pour résoudre différents problèmes agroécologiques, de nombreux agriculteurs réfléchissent actuellement à

réintroduire l'arbre dans leur système de production avec un impact positif en matière économique, hydraulique, écologique, énergétique, climatique et paysagère. Une analyse précise des caractéristiques spatiales de leur exploitation et de son lien avec le territoire alentour leur permet de fait d'envisager des solutions qui régleront plusieurs problèmes en même temps. Bien choisi en fonction du sol et du climat, selon l'endroit où il est placé, selon la façon dont il est regroupé avec d'autres arbres (haies, alignement, bosquet, prés-vergers, prés-bois, arbre isolé...) et la façon dont il est taillé et entretenu, l'arbre champêtre remplit plusieurs fonctions. Sur le plan économique, il peut être planté pour assurer un revenu complémentaire à l'agriculteur au moment de son abattage. En matière agroécologique, il offre un abri pour les auxiliaires des cultures. En matière hydraulique, il contribue à mieux faire pénétrer l'eau dans le sol et à réguler ses flux. Il limite les pollutions de l'eau, des sols et de l'air en fixant et en recyclant les éléments polluants, et notamment le CO₂ de l'air et le N₂O. Il bloque l'érosion, fournit du bois de chauffage de façon régulière, abrite les cultures et les animaux du vent et du soleil, embellit le paysage en apportant du volume, des couleurs et des odeurs à sa composition¹⁴.

Pour que l'arbre puisse revenir dans le système agricole afin de remplir plusieurs de ces rôles, cette multifonctionnalité doit être à nouveau reconnue, diffusée et favorisée.

14. Pierre Labant, *Principes d'aménagement et de gestion des systèmes agroforestiers*, guide technique PAGESA, AFAHC, 2009.

L'agriculteur qui en sera le gestionnaire demande à être soutenu techniquement quand il choisit les essences, leur localisation et leur mode d'entretien et financièrement pour sa contribution au stockage du carbone, à la production de biomasse et au bien-être qu'il assure à la communauté. Les associations qui travaillent au retour de l'arbre champêtre¹⁵ réunissent des agriculteurs, des chasseurs, des spécialistes de la faune et de la flore, des hydrauliciens, des paysagistes comme des entreprises valorisant le bois énergie. Elles ont réussi à faire reconnaître l'arbre comme une composante du système de production agricole alors que, jusqu'à récemment, l'arbre champêtre dépendait du Code forestier. Ainsi, les surfaces supportant les haies devaient être défalquées de celles qui fondent le calcul du montant des primes accordées par la politique agricole commune. Cette manière de considérer de façon séparée les productions et les espaces avait conduit les agriculteurs à arracher leurs haies pour bénéficier du maximum de primes alors que, par ailleurs, la PAC avait adopté des mesures agri-environnementales qui incitaient à en replanter ! Suivant les recommandations d'un rapport récent de son inspection générale¹⁶, le ministère de l'Agriculture a lancé une politique pour ménager un retour de l'arbre en agriculture et sur les territoires, prévoyant ainsi un tournant qui rompt

15. afac-agroforesteries.fr, www.agroforesterie.fr/

16. Philippe Balny, Denis Domallain et Michel de Galbert, *Promotion des systèmes agroforestiers. Propositions pour un plan d'actions en faveur de l'arbre et de la haie associés aux productions agricoles*, rapport n° 14094, CGAAER, février 2015.

de façon radicale avec les dispositions des précédentes politiques fondées sur la sectorisation et l'intensification.

Impulsée par des élus locaux et des agriculteurs, l'association Trégor Bois Énergie¹⁷ en Bretagne organise depuis 2004 des chantiers collectifs de broyage de bois issu de la gestion du bocage afin d'alimenter les chaudières à bois-plaquettes d'une dizaine d'agriculteurs et des équipements communaux. En redonnant une valeur économique à l'entretien des haies, la production et l'utilisation de bois déchiqueté contribue au développement d'une agriculture multifonctionnelle et à l'emploi local. Le maintien des haies, éléments constitutifs du paysage, assure un système de production agricole de type agroécologique puisqu'il protège également la ressource en eau et la biodiversité et contribue à stocker le carbone. Le bocage retrouve sa légitimité. Le développement d'une énergie renouvelable locale réduit l'utilisation des énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. En fédérant les acteurs locaux – agriculteurs, collectivités, particuliers, paysagistes, architectes... –, la filière dynamise le territoire autour d'un projet d'intérêt collectif.

La biodiversité tisse sa trame à la campagne

Les débats qui ont lieu pour mettre en place les trames vertes et bleues expriment également les inconvénients et les risques d'en rester à une vision sectorisée du territoire et à sa programmation en termes de zonages monofonctionnels.

17. www.reseau-taranis.fr/les-membres-du-reseau/100-bocagenese

Le développement des villes, l'industrialisation des campagnes et les pollutions contribuent fortement à l'érosion de la biodiversité. La réduction des espaces disponibles et leur fragmentation du fait de la multiplication des réseaux routiers ou ferroviaires isolent certaines espèces, les empêchent de disposer de l'espace nécessaire à leur développement et les menacent de disparition. Face à ce constat, la mise en place de trames vertes, dans les terres, ou bleues, le long des cours d'eau, a été décidée, afin de constituer autant de couloirs écologiques pour les espèces menacées qui pourront ainsi se déplacer d'une zone refuge ou d'un « réservoir » à un autre.

Une façon simpliste d'envisager le positionnement de ces trames serait de les localiser sur la ligne la plus courte entre deux zones refuges. Indépendamment de la difficulté qui en résulterait pour imposer ces règles aux propriétaires ou aux gestionnaires des parcelles concernées, une telle méthode conduirait à considérer ces trames comme des espaces consacrés spécifiquement et uniquement à la protection de la nature. Un renforcement des zonages en résulterait, confortant la conception d'un aménagement du territoire résultant de règles, de lois et de rapports de force entre lobbies. Une autre méthode consiste à réfléchir à ce que ces trames, entendues dans un sens plus large, soient diversement et également utiles aux aménageurs engagés dans le développement durable de leur territoire. Il s'agit d'élaborer un projet de protection de la biodiversité qui soit en même temps favorable aux objectifs des agriculteurs, des syndicats ou sociétés en charge de l'hydraulique, des responsables des espaces verts dans les villes,

des producteurs d'énergie renouvelable, des responsables de l'urbanisme et des réseaux, ainsi que des citoyens qui en auront l'usage.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le fait de chercher à restituer les logiques de l'ancien parcellaire agricole constitue une bonne clé d'entrée pour mettre en route un projet de trame verte en zone rurale. Les formes de ce parcellaire n'étaient pas nécessairement rectilignes puisqu'elles s'adaptaient au relief, aux variations pédologiques et résultaient des divisions successives de l'héritage. Les agriculteurs qui s'engagent en agroécologie ont besoin d'espaces semi-naturels en bord de parcelles pour abriter les insectes auxiliaires des cultures, les oiseaux et nourrir les abeilles. Une enquête sur les cartes et les photographies anciennes, les discussions avec ceux qui ont gardé en mémoire l'organisation du parcellaire avant les remembrements peuvent aider à définir des localisations pertinentes. Si les zones refuges sont suffisamment présentes et correctement dispersées sur le territoire agricole, les auxiliaires pourront coloniser l'ensemble de l'espace de production ; l'agriculteur pourra cesser de traiter ses champs avec des pesticides sans craindre de trop grosses chutes de rendement. Par ailleurs, à l'intérieur même des parcelles cultivées, une plus grande diversité animale et végétale va pouvoir s'exprimer sans constituer pour autant une concurrence excessive pour les cultures.

La reconnaissance du rôle favorable exercé par les agriculteurs aidera alors à réduire les tensions qui peuvent exister entre le monde agricole et les écologistes. Parce qu'elle permet de limiter l'usage des traitements chimiques,

cette politique qui favorise la biodiversité contribue en même temps à réduire la dépendance de nos économies à l'égard des ressources fossiles. Une connaissance plus fine du territoire et une réflexion sur le multi-usage des sols sont ainsi des moyens pour imaginer des solutions plus performantes que celles qui proviennent de l'application de règles et de modèles d'aménagement zonés, même «verts». Cette approche demande, par ailleurs, de prévoir la mise en place de structures de négociation entre les différents acteurs concernés.

Quand la nature s'invite dans les politiques urbaines

Les services d'espaces verts chargés de gérer les parcs et jardins et l'ensemble des arbres des avenues, les bords de rivières et les délaissés des villes sont également intéressés à connecter les lieux dont ils assurent la gestion en multipliant les espaces de nature dans les parkings, les zones de rétention des eaux, les stations d'épuration, les jardins et terrasses des particuliers, les prairies urbaines et les espaces verts publics. Un projet de nature en ville intègre les objectifs propres à la trame verte et bleue, ainsi que celui d'offrir plaisir et bien-être aux populations. Rassembler des connaissances paysagères, écologiques et urbanistiques pour composer l'espace des agglomérations et des villes permet d'organiser les réseaux de façon plus juste et d'implanter des espèces utiles pour la trame. Celles-ci pourront être respectées et même défendues par les populations au titre de leur valeur environnementale comme, aussi, de la qualité visuelle et sensible de ces aménagements qui relèvent naturellement de l'art des jardins.

Dans le développement de cet art des jardins, de nombreuses civilisations ont mis en scène les rapports symboliques qu'elles entretenaient avec la nature et le cosmos en faisant appel à leurs savoirs les plus experts en matière de remblais, d'adduction d'eau, de botanique... Ces lieux somptueux avaient une fonction de représentation pour le pouvoir qui les aménageait. Ils manifestaient la qualité de l'ordre social établi, la puissance de l'autorité politique et l'efficacité merveilleuse des techniques utilisées, imposant le respect et la reconnaissance ou, aussi bien, l'enthousiasme pour un projet de vie partagé qui sache promouvoir les valeurs du développement durable. Aujourd'hui, les élus ont mis en place de nombreux projets contemporains de nature en ville qui incluent les jardins. Par ailleurs, les jardins collectifs ou partagés constituent souvent des démarches exemplaires d'intégration sociale¹⁸ qui réussissent à impliquer chacun dans un projet collectif qui le concerne, et engagent les citoyens dans des logiques de transition énergétique et de relocalisation alimentaire qui contribueront à un développement durable et harmonieux de leur cité.

Dans les grandes agglomérations, de nouvelles lignes de tramway recomposent le territoire urbain à partir de démarches qui, débordant le seul traitement de l'emprise

18. Voir notamment les sites de la Fédération des jardins partagés, «le jardin dans tous ses états» (<http://jardins-partages.org/>), ou celui plus classique des jardins ouvriers héritiers d'une tradition remontant à la fin du XIX^e siècle (www.jardins-familiaux.asso.fr).

de la voie et la question du transport, savent intégrer de nombreuses autres finalités. L'installation de bandes enherbées et d'arbustes le long des voies, leur raccordement à des espaces de nature, leur connexion avec des pistes cyclables, la mise en scène paysagère des projets, le design des wagons incluent de fait plusieurs objectifs. En offrant des transports collectifs pour limiter l'utilisation des voitures, ces aménagements permettent de réduire l'usage des énergies fossiles en ville. Ils développent aussi des trames vertes et bleues et abaissent la température en été grâce à l'installation de prairies et d'espèces arborées. Enfin, la composition d'espaces collectifs de qualité, mis à la disposition du plus grand nombre, témoigne d'une ambition d'équité, visage d'un projet social partagé de développement durable.

Les meilleurs projets font ainsi disparaître la notion de zonage monofonctionnel : une prairie urbaine ou une haie sont-elles à classer en espace naturel ou en zone agricole ? L'emprise d'un tramway ou d'un parking arboré, au sol semi-enherbé, sera-t-elle inscrite comme trame verte et bleue, ou bien répertoriée dans les actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ?

Ces éléments n'atteindront l'ensemble de leurs objectifs qu'en se fondant sur un projet établi à partir d'une connaissance fine des caractéristiques géomorphologiques, de l'histoire sociale et des projets passés de ces territoires. Ce faisant, au lieu d'homogénéiser et de banaliser les territoires par la répétition de modèles d'aménagements « écologiques », les actions proposées approfondiront les singularités et déploieront plus librement la diversité paysagère de chaque cité.

IMPLIQUER LES POPULATIONS

La transition de nos sociétés appelle désormais un espace socialement partagé : la décentralisation des décisions mettra en mouvement une dynamique territoriale dont les citoyens deviendront les acteurs et les principaux bénéficiaires. Paysage et transition énergétique s'appuient l'un l'autre parce que le paysage est indistinctement une réalité sociale et son incarnation dans un corps territorial. Au point de rencontre des actions de l'homme et du milieu géographique préexistant, il témoigne de règles de construction issues des formes sociales élaborées par les groupes humains afin d'équiper et d'aménager des lieux aux caractères spécifiques. La dégradation sociale va souvent de pair avec l'incohérence et l'anarchie des paysages, tandis que le souci de qualité paysagère et l'aménagement harmonieux d'espaces ouverts à tous contribuent à la construction d'un corps territorial enrichi par l'invention humaine, afin de favoriser le bien-être de ceux qui y vivent.

L'intérêt du travail en groupe

De son côté, la transition énergétique peut stimuler la réflexion pour imaginer de nouvelles façons de vivre ensemble impliquant les citoyens. Le partage d'objectifs communs portés par des démarches collectives, la co-construction de projets pour l'usage et la répartition des ressources rassembleront les citoyens et renforceront le corps social, faisant de la transition énergétique une occasion de mieux assumer ensemble un destin commun en

économisant la consommation et en réduisant la facture énergétique par une meilleure utilisation des ressources locales. Sur de nombreux territoires, des démarches collectives se mettent en place, ainsi les groupes de « familles à énergie positive » et les dynamiques communales participatives visant à réintégrer l'habitat et les équipements au cœur des cités afin d'éviter les consommations d'énergie liées aux transports. Des usages se créent pour utiliser ensemble des ressources communes : chaufferies à bois communales ou intercommunales, valorisation du bois énergie sur tout le territoire, installation de microcentrales hydroélectriques le long des cours d'eau. La coconstruction de centrales villageoises photovoltaïques, la fabrication de matériaux et d'isolation « biosourcés » issus du territoire et fabriqués en commun témoignent des mêmes dynamiques sociales innovantes et durables. Nous appelons « paysages de l'après-pétrole » les aménagements nouveaux qu'engendreront le mouvement citoyen de réappropriation des enjeux énergétiques à partir d'une maîtrise des ressources et des moyens de production locaux, d'une part, et l'attention nouvelle portée à la qualité du cadre de vie et aux autres dimensions du bien commun sur le territoire, d'autre part.

De nombreux territoires ont engagé des expériences de transition et mené des opérations innovantes dont les démarches sont diverses parce que nées d'une histoire locale. Ces expériences abordent chacune à sa façon la pluralité de registres qui composent l'établissement d'un territoire et permettent d'engager un tournant dans son mode de fonctionnement. La singularité des territoires et la multiplicité de leurs expériences collectives

appelleraient un récit détaillé, au plus près de chaque histoire.

Un exemple : la communauté de communes de la Vallée de l'Ance¹⁹ dans le Puy-de-Dôme a lancé un atelier du paysage qui alimente le débat public et sensibilise élus et habitants aux problématiques paysagères. Il s'agit de préparer le PLUi en cours d'élaboration, avec l'assistance technique du parc naturel régional Livradois-Forez. La collecte d'informations par des ateliers d'écriture, la recherche de photographies anciennes lors de vide-greniers et des expositions itinérantes retracent l'évolution du paysage au fil du temps. Un inventaire ethno-botanique restitue l'importance des « poirières » dans le paysage local, tandis qu'une étude analyse la perception des paysages chez les agriculteurs de la vallée. Des visites de fermes permettent aux uns et aux autres de se rencontrer, assurant la médiation qui aide l'ensemble de la population à réfléchir à son avenir.

Le paysage rassemble

Ces différentes opérations concernent directement les gens, leur mode de vie et leurs façons de vivre ensemble. Les opérations d'aménagement visent à économiser le temps et le coût des déplacements entre l'habitat et le travail, à réduire la dépense énergétique pour les besoins domestiques et le chauffage. Elles cherchent à mieux ajuster les

19. Alexis Pernet, *Le Grand Paysage en projet*, Metis Presses, 2014.

façons de s'alimenter avec les ressources de l'agriculture locale et, plus généralement, à améliorer le bilan carbone des différentes activités tout en assurant à tous une meilleure qualité de vie. Celle-ci naît de solutions économes adoptées en commun par une enquête et une réflexion auxquelles chacun a pu être associé. Le choix de ces solutions affiche une solidarité retrouvée autour de valeurs sociales partagées dont l'exigence s'affiche, plus généralement, dans la lisibilité et la qualité formelle des aménagements. Prévus en cohérence avec un « esprit local » né d'une histoire que l'on entend poursuivre ensemble, ces aménagements valorisent le territoire, son histoire qui continue et ses ressources qui se renouvellent : ils sont source de satisfaction identitaire et d'attractivité.

Dans la diversité de leurs démarches et des solutions trouvées, ces bonnes expériences obéissent donc à un certain nombre d'exigences et de principes. Elles répondent aux mêmes attentes dans des situations qui sont, chaque fois, propres à leur territoire. Établissant des liens entre les choses, elles élaborent des réponses multifonctionnelles où la façon d'aménager les modes de vie incarne chaque fois un idéal de « bien vivre ici » affirmé sur le plan esthétique. Les solutions visées par les approches paysagères ont en commun leur attention à l'intégration et à la qualité spatiales. Se déclinant sur les espaces urbains, périurbains et agricoles, et permettant chaque fois l'optimisation énergétique visée par un paysage de l'après-pétrole, une vision globale, intersectorielle, de la réalité locale instaure de nouveaux modes de fonctionnement et d'organisation pour les assurer.

PAYSAGES DE L'UTILE ET DE L'AGRÉABLE : OSER PARLER DE LA BEAUTÉ

Les démarches paysagères constituent un outil efficace pour imaginer des solutions fonctionnelles appropriées à chaque territoire. Cette dimension essentielle à la dynamique de l'aménagement doit être affirmée et mieux connue par les professionnels afin qu'ils sachent utiliser ces approches pour réaliser leurs missions.

Le terme de paysage comporte par ailleurs une dimension affective, celle d'un plaisir éprouvé vis-à-vis de quelque chose qui plaît, d'une jouissance vis-à-vis de la réussite d'une réalisation en équilibre ou devant l'établissement d'une solution technique douée d'évidence visuelle.

Paysage signifie composition, complexité d'un ensemble établi de façon concertée et dont la diversité interne est intégrée dans une forme. Face à une réalisation dont il sait apprécier la présence sensible, l'homme est impressionné. Face à ce qu'il appelle « beauté » et « harmonie », chacun ressent un lien puissant avec le monde qui comporte une dimension évidente de jouissance ressentie. L'exigence de beauté fait partie du désir humain. Autour de lui, chacun souhaite une certaine forme des choses qui exprime ses habitudes, son identité et son goût. En matière de style de vie comme de compositions paysagères, la diversité des appréciations de chacun n'empêche pas de réussir à établir des consensus plus larges au sujet de leur beauté puisque les habitants de chaque ville et de chaque région sont aussi les membres d'une société qui comporte des valeurs communes, des formes culturelles héritées et un patrimoine

symbolique. Pour inventer les formes de l'habitat, des déplacements et de la production vivrière, les professionnels sauront y puiser afin de configurer le visage nouveau et souvent sans précédent de la société de demain.

L'aménagement du territoire : un art à réinventer

L'ensemble du territoire européen a été façonné au cours du temps par des projets d'aménagement qui ont implanté villes et villages, tracé routes et chemins, disposé des monuments et établi des maisons qui signifient chaque fois une identité territoriale régionale et nationale, œuvre de l'histoire. La France possède de nombreux sites marqués par ces aménagements majeurs. Au même titre que l'architecture, la musique ou la littérature, l'art de l'aménagement du territoire des différentes nations produit des compositions paysagères spécifiques, appréciées comme telles par les habitants et par les adeptes du tourisme. Certains de ces ensembles paysagers sont identifiés et valorisés par les protections qui concernent les châteaux, les monastères ou les cathédrales parce que, au même titre que les monuments et les œuvres d'art, leur accomplissement singulier et étonnant saisit le visiteur. Leur forme, leur style ou leur beauté permettent d'appréhender la réussite d'un monde social et historique et les valeurs singulières qu'il a su incarner au moment du geste qui les établissait. Georges Duby²⁰ a ainsi décrit comment

20. Georges Duby, *Saint Bernard. L'art cistercien*, Flammarion, 1979.

les moines cisterciens ont imprimé sur leurs domaines les valeurs de leur ordre, une aspiration mystique à la recherche de la lumière divine. Ils ont mis en culture de façon extrêmement savante des parcelles arrachées à la friche inhospitalière afin d'installer sur la terre l'image de la Jérusalem céleste, ce jardin magnifique dont l'appel était propre à susciter les vocations et, en même temps, à nourrir la population vivant autour des monastères. L'ordre, la simplicité et l'intelligence qui ont présidé à l'établissement des bâtiments et des paysages agricoles fabriqués par ces moines ont créé une beauté qui, aujourd'hui encore, sait nous toucher et nous inspirer.

Aux ^{xvii}e et ^{xviii}e siècles, les ingénieurs royaux qui ont tracé les premiers grands canaux et sont devenus « ingénieurs des Ponts et Chaussées²¹ » après 1716 étaient formés au dessin comme aux mathématiques. Ils n'obtenaient leur diplôme que si les ouvrages « d'art » qu'ils dessinaient étaient fiables techniquement et offraient à la vue l'évidence d'une réussite esthétique. Ces ouvrages ont contribué à donner à la France la réputation d'un pays dont l'agrément et la puissance illustraient une tradition vivante et durable d'ingénieurs artistes. Le canal du Midi est désormais inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité.

De leur côté, les peintres de la seconde moitié du ^{xix}e siècle ont été impressionnés par la qualité des réalisations nouvelles des agriculteurs de leur époque. En prenant

21. Antoine Picon et Michel Yvon, *L'Ingénieur artiste. Dessins anciens de l'École des ponts et chaussées*, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 1989.

comme sujet ces nouveaux paysages, ils ont représenté un art de faire qui configurait de nouveaux espaces, et contribué de la sorte à faire partager par le plus grand nombre les valeurs esthétiques d'une nature jardinée par l'homme qui continuent à nous modeler et à nous parler.

La beauté : un oubli dommageable, un retour nécessaire

Du fait des urgences de la reconstruction et des modèles productivistes sur lesquels elle se fondait, l'aménagement du territoire engagé après la Seconde Guerre mondiale a eu une ambition d'efficacité et de fonctionnalité qui a pris le pas sur les intentions d'accomplissement d'ordre esthétique et culturel. La reconstruction a cherché à faire utile, et non pas à séduire ou à plaire par une exigence de beauté qui paraissait coûteuse, surannée, artificielle et somme toute inutile. Longtemps tabou chez les aménageurs, le mot paraissait l'expression de la sensiblerie dépassée d'une classe de privilégiés. L'ambition esthétique n'avait pas sa place dans le travail urgent de ceux qui sauraient organiser le territoire de manière fonctionnelle et au meilleur coût. Dans nos sociétés enrichies et désormais pourvues de tout le nécessaire, la population a retrouvé la conscience de ce qu'apporte l'ambition d'une qualité des aménagements. Elle est désormais en demande d'un cadre de vie signifiant un équilibre social, un soin d'autrui comme de soi-même et des choses, une ouverture aux échanges, une volonté d'équité qui soit source d'harmonie et de paix. Cette recherche d'accomplissement social inspire la quête du tourisme où chacun part pour découvrir les chefs-d'œuvre humains ou bien ce qu'il reste de

territoires «intacts²²» dans les lointains préservés. Tandis qu'au quotidien, pendant l'après-guerre et les Trente Glorieuses, l'exigence de beauté n'était plus à l'ordre du jour pour les espaces publics, chacun chercha à embellir son petit coin de paradis à l'aide des produits disponibles dans les magasins de bricolage en affirmant son initiative et son goût sur les espaces dont il avait la gestion : sa maison, son jardin, sa commune, son usine, son parking. Il en résulta un état de choses généralement décevant²³.

Des réactions se sont fait jour pour proposer de nouvelles manières de construire les routes et les autoroutes ainsi que les espaces publics urbains. Des paysagistes, dont Bernard Lassus, conseiller du directeur des Routes pendant dix ans, est la figure la plus emblématique, ont été progressivement intégrés dans les équipes chargées de réaliser les nouveaux projets urbains. Ceux-ci ne se sont pas contentés du rôle auquel on voulait les réduire, celui de disposer les éléments cosmétiques d'un décor plus acceptable, ils se sont attachés à intervenir en amont, dans la conception même des projets d'aménagement. En se fondant sur la connaissance des spécificités des territoires et sur leur savoir-faire traditionnel en matière de composition des usages dans l'unité d'un espace, ils ont fait la preuve

22. C'est-à-dire, pour reprendre les termes de la Convention du patrimoine mondial, « qui ont connu un processus évolutif qui s'est arrêté à un certain moment dans le passé, mais dont les caractéristiques essentielles restent cependant matériellement visibles ».

23. Même si les « habitants-paysagistes » chers à Bernard Lassus témoignent d'une inventivité qui mérite le respect. Bernard Lassus, *Jardins imaginaires. Les habitants-paysagistes*, Presses de la Connaissance, 1977.

de l'intérêt de leurs approches qui se diffusent aujourd'hui dans les écoles de paysage, d'architecture, d'urbanisme et parfois d'agronomie.

Depuis la fin des années 1970, de nouveaux ouvrages d'art ont été créés, plus ambitieux et plus performants, et dont la beauté nous saisit comme l'autoroute de Nantua ou le viaduc de Millau. De même, le réaménagement des centres-villes a-t-il bénéficié de ce type de compétences et d'attention. Les cités petites et grandes se livrent à une concurrence active pour attirer les industries, les services et de nouvelles populations. Dans cette compétition, l'ambition, le dynamisme inventif et la qualité du cadre de vie sont devenus des arguments de communication essentiels. De grandes villes comme Paris, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Strasbourg, etc., ont investi de façon considérable pour donner à leur centre urbain une apparence magnifique qui ne consiste pas seulement à restaurer et à mettre en valeur les quartiers historiques, mais aussi à retrouver l'usage et le prix de leurs composantes naturelles – rives de fleuve, perspectives, esplanades, plantations d'alignement, jardins, lacs et espaces verts – et à installer des aménagements contemporains imaginatifs. En termes d'attractivité et de développement touristique, les effets de ces politiques sont immédiats. Dans le Nord ou la Lorraine, certaines villes fortement touchées par la déprise industrielle ont réalisé avec succès des ouvrages ambitieux qui ont transformé leur image, suscité de nouvelles activités et attiré de nouvelles populations. Investir dans la beauté des paysages est devenu un choix à la fois économique et culturel.

La beauté, mais quelle beauté ?

La crise des ressources énergétiques fossiles va entraîner de profondes mutations dans l'ensemble des territoires urbains, périurbains et ruraux marqués par l'ère du pétrole, et plus particulièrement dans les lieux d'extraction ou d'implantation industrielle, dont il sera nécessaire de transformer l'image et où il faudra trouver de nouvelles formes d'activité. L'exemple du site gazier de Lacq, dans les Pyrénées-Atlantiques, est instructif de ce point de vue. Après soixante années de production de gaz, le gisement de Lacq arrive à épuisement, posant la question de l'avenir de ce site et de la transformation nécessaire de l'identité même de ce lieu afin d'amener l'implantation de nouvelles activités mieux insérées dans le reste de la vallée et plus en phase avec les exigences de notre époque²⁴.

Pour que la population adhère à l'objectif de la transition énergétique et à la façon dont l'aménagement des territoires va permettre de le réaliser, une attention particulière portée à la recherche de valeur sensible se révélera payante et particulièrement favorisante. Les démarches paysagères contribuent à valoriser les singularités des territoires et offrent la possibilité de souligner ou de mieux affirmer un « esprit des lieux ». Cependant, la réussite n'est pas le produit obligé d'aménagements qui, bien réalisés du point de vue technique, peuvent être efficaces mais

24. Laure Clermontonnerre, *Territoire d'énergie entre hier et demain, le bassin industriel de Lacq*, travail personnel de fin d'études, École nationale supérieure de paysage de Versailles, encadrant Stephan Tischer.

maladroits, voire contrefaits, sur le plan formel. Comme celle d'une architecture ou d'une sculpture, la réussite, la qualité esthétique et la beauté d'un aménagement constituent une forme d'accomplissement spécifique qui se joue et s'éprouve dans une expérience de rencontre artistique et culturelle. La réussite formelle d'un aménagement surgit d'une sorte de geste unique qui conduit l'intervention. Fondée sur la sensibilité et trouvant sa source dans la capacité humaine de façonner, de projeter et de faire, l'invention spatiale témoigne aussi de l'écoute d'attentes sociales dont la demande n'est pas toujours formulable en un temps donné. Parfois un artiste sait anticiper ces attentes, aller au-devant d'elles, proposer une forme qui clarifie les valeurs collectives et les fait surgir plus évidentes dans le corps social. Ainsi le réaménagement récent des rives de la Garonne à Bordeaux réconcilie-t-il une ville et sa géographie. Il est la réussite d'un tandem efficace entre maître d'ouvrage, le maire Alain Juppé, et maître d'œuvre, le paysagiste Michel Corajoud. Les espaces de stockage qui occupaient les rives avait éloigné la ville de son ancrage fluvial. Libérant ces espaces pour la circulation comme pour le regard, la spectaculaire reconquête esthétique des quais et du fleuve a suscité leur réappropriation par les Bordelais de tous âges, de toutes conditions et de toutes origines. De même à Orléans, à Nantes ou à Lyon, la réinvention de la ville s'est-elle opérée à partir d'une mise en valeur de la vie du fleuve et de son histoire. La réaffirmation de l'implantation de la ville sur les composantes de son site crée une nouvelle expérience visuelle qui expose la relation de l'établissement humain à son assise naturelle.

Sur un territoire dont la propriété foncière est morcelée et où personne n'est en mesure d'assurer la maîtrise d'un projet d'aménagement global, le rôle du paysagiste est de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé à partir duquel proposer à chaque acteur des pistes d'intervention sur l'espace dont il assure la gestion. Avec des croquis, des dessins, des photos, le paysagiste donne forme aux intentions et aux attentes des participants, il nourrit leur imaginaire afin de les entraîner à agir dans une certaine direction. La mobilisation d'une population relève de logiques qui ne sont pas seulement fonctionnelles ou techniques. Elle demande l'invention de moyens pour donner envie, pour faire comprendre et désirer, voire enthousiasmer et rendre fiers les habitants. À cet effet, des actes gratuits – promenades, fêtes sur le terrain, installation d'œuvres d'art – peuvent donner le sens des actions à mener par ailleurs et rendre évidente leur légitimité.

La vallée de la Bruche, dans le massif des Vosges²⁵, mène depuis plus de vingt ans une politique de réouverture de ses paysages enfrichés et enrésinés après l'abandon des terres agricoles. Sept belvédères aux formes très contemporaines viennent d'y être installés, disséminés en différents endroits choisis. Ils visent à proposer autant d'observatoires pour que les habitants, les enfants des écoles et les visiteurs puissent apprécier le travail réalisé par les agriculteurs, les propriétaires et les élus qui, en redonnant

25. cc.valleedelabruce.fr

une place à un élevage à l'herbe fort peu consommateur en intrants chimiques donc en énergie fossile, offrent à tous la jouissance de ces perspectives rouvertes. La mise en place d'associations foncières pastorales a mobilisé de nombreux propriétaires. Elles ont permis de défricher les parcelles des fonds de vallée et de recréer sur les pentes des prairies productives, riches en biodiversité. Une application Internet de « réalité augmentée », disponible sur ces belvédères, donne à tous ceux qui possèdent un téléphone mobile des informations sur les caractéristiques des paysages et la dynamique engagée, dont témoignent des interviews des présidents d'associations foncières pastorales. Les belvédères mettent en scène le paysage ; les applications Internet donnent la parole aux habitants, rendant hommage aux acteurs dont les interventions sur le territoire sont appréciées par tous. Ces aménagements expriment de nouvelles manières d'inventer et d'aborder la beauté d'un territoire, créant une nouvelle esthétique et instaurant des formes modernes d'organisation d'un territoire en transition vers un développement durable.

*Territoires durables et harmonie paysagère :
un seul et même objectif*

Lorsque les bureaux d'études en charge des actions de développement durable interviennent sur le terrain, ils abordent les enjeux de développement économique, les questions environnementales et sociales, mais les considèrent rarement à partir d'une appréhension spatiale issue de la connaissance fine des territoires : la phase de diagnostic, rapidement esquissée, précède une liste des

solutions ayant fait ses preuves ailleurs. L'espace est peu pris en compte, et la question du cadre de vie encore moins abordée.

Inversement, quand sont lancés des appels d'offres en matière de qualité paysagère et de recherche d'un cadre de vie harmonieux, ils font rarement le lien avec les commandes visant la réalisation des aménagements techniques nécessaires au fonctionnement des autres usages. Sans apporter nécessairement de solutions concrètes, les propositions faites pour maintenir, voire créer, une esthétique paysagère apparaissent alors comme des contraintes supplémentaires imposées aux aménageurs, et à l'origine d'un surcoût pour ceux qui financent les actions de développement durable. Le « paysagement » devient une démarche verticale de plus, l'ajout d'une dimension décorative à des réalisations techniques « hors sol ». Un tel supplément, même peu coûteux, est-il alors nécessaire ? Fragilisés par les incertitudes de la commande publique, les professionnels courent le risque de se laisser piéger dans cette voie sans issue en contribuant à faire perdre à leur métier son ambition et sa puissance.

Tant que la notion de développement durable ne prendra pas en compte dès le départ la question de la composition spatiale des usages sur le territoire, les commandes en matière de paysage seront abordées de façon défensive en tentant de maintenir un minimum d'« objectifs de qualité paysagère » comme superposés aux équipements déjà prévus. À l'inverse, il est essentiel de prendre en considération le principe que les objectifs de qualité paysagère contribuent à un « développement durable et harmonieux des territoires ».

Au cœur des politiques de transition énergétique, le paysage est également le levier essentiel permettant la mobilisation des populations pour que chacun puisse vivre dans un espace partagé qui soit non seulement économe, mais ressenti comme désirable parce qu'harmonieux.

La France possède une longue tradition dans l'art d'aménager les territoires. En s'attachant à joindre l'utile à l'agréable et à lier le beau et le bon dans le temps long de l'histoire nationale, les artistes, les princes, les propriétaires et avec eux les paysans, les cantonniers, les ingénieurs ont su trouver des solutions adaptées aux besoins, aux moyens et aux valeurs de leur époque. L'urgence de nous engager tous dans une transition rapide de la société vers un monde de l'après-pétrole efficace nous incite à renouer avec cette tradition d'un art de l'aménagement du territoire qui soit capable de convaincre, de combler les attentes et avant cela de mobiliser toute la population.

Les initiatives inscrites dans cette logique sont manifestement suivies d'effets et productives. Le pays Combraille-en-Marche, dans la Creuse, a ainsi lancé un appel à idées adressé aux architectes pour qu'ils conçoivent des maisons individuelles inscrites dans l'environnement paysager et architectural local, économes en énergie, respectueuses de l'évolution des modes de vie et à un coût raisonnable. «Le pays s'intéresse depuis longtemps au patrimoine paysager, explique Jean Carmille, animateur du pays. Cela s'est traduit par l'adoption d'une charte architecturale et paysagère qui vise à sensibiliser le public, mais aussi les élus, à la prise en compte des questions paysagères dans les projets de construction ou de rénovation. L'idée, proposée

par le conseil de développement (composé de représentants des habitants), est aussi partie du constat de médiocrité et d'uniformité des constructions individuelles neuves. Or nous sommes convaincus que la beauté de nos paysages est notre patrimoine et une des bases possibles de notre développement.»

Les architectes devront tenir compte des caractères du paysage limousin et de l'identité de l'architecture locale. «Nous souhaitons que les architectes s'inspirent des éléments du paysage – le bois, la pierre, l'eau – et les réinventent», précise Jean Carmille. Les candidats économiseront l'espace en reprenant le modèle des maisons en bandes ou regroupées. Ils anticiperont les transformations de la famille – départ des enfants, handicap ou difficultés liées à l'âge etc. Les coûts de construction seront aussi bas que possible, «pourvu qu'ils restent compatibles avec l'intégrité du projet». L'économie énergétique sera obtenue par le chauffage au sol ou les capteurs solaires afin de parvenir à des «maisons passives» du point de vue énergétique.

Cette charte très complète propose une façon globale de concevoir le projet d'architecture, retrouvant l'inscription du projet dans une histoire, une géographie et les ambitions comme les contraintes de la société contemporaine.

IV. ONZE PROPOSITIONS POUR DES TERRITOIRES DURABLES ET HARMONIEUX

Ces propositions sont issues d'une diversité d'expériences menées par des collectivités territoriales, des associations, des professionnels ou des individus. Le collectif Paysages de l'après-pétrole les a analysées pour identifier comment ces approches des méthodes ou des démarches paysagères fondent leurs actions en faveur d'une transition énergétique.

1. Relier les thèmes du paysage et de la transition énergétique, inviter à la spatialisation du développement durable dans les appels d'offres.

Le paysage ne constitue pas un volet à part dans l'aménagement du territoire, il en est un des fondements. Les appels d'offres concernant la transition énergétique ou le développement durable doivent donc solliciter un approfondissement de la connaissance des singularités paysagères des territoires concernés, singularités naturelles et humaines qu'il faudra identifier, spatialiser, traiter et valoriser. La rédaction des appels d'offres doit poser l'échelle du paysage en demandant aux bureaux d'études qui seront candidats d'exposer comment ils intégreront cette exigence dans leur méthode de travail et leurs compétences.

2. Donner aux élus des collectivités territoriales une responsabilité double en matière de développement durable et de paysage.

Aujourd'hui, le niveau d'organisation territoriale auquel est affectée la « compétence paysage » n'est pas établi. Si certaines mesures, notamment législatives, dépendent de l'échelle nationale, nombre d'actions concernant le développement durable, la transition énergétique et le paysage sont plutôt menées par les collectivités territoriales. Les responsabilités de chacune des structures territoriales – commune, intercommunalité, pays, département, région, État – devraient être précisées, avec la perspective du recrutement de professionnels qualifiés en matière de paysage et de développement durable par chacune de ces collectivités.

3. Renforcer les structures d'appui et de conseil.

On pense à des structures du type agence d'urbanisme rural, CAUE ou équipes de parcs naturels régionaux, capables d'aborder de façon plurielle et intégrée la façon dont les territoires pourront s'engager dans des politiques de transition énergétique et paysagères. Cette proposition est particulièrement urgente pour les territoires ruraux dans lesquels chaque petite commune gère seule des questions de transition dont la solution déborde évidemment son périmètre et excède souvent ses compétences disponibles.

4. Favoriser les échanges pluridisciplinaires dans les formations à l'aménagement du territoire.

Le réseau ERPS et les ateliers territoriaux des écoles de paysage regroupent les étudiants en paysage, en

architecture, en urbanisme, en agronomie, en sciences de l'environnement et en ingénierie des travaux publics pour construire ensemble des solutions d'aménagement du territoire à partir de démarches de paysage à la bonne échelle. L'orientation vers le développement durable demande de rompre avec les logiques administratives et universitaires de spécialisation des disciplines et de verticalité des compétences.

Aujourd'hui, les initiatives proviennent d'enseignants convaincus de la nécessité de l'interdisciplinarité et de l'importance du travail de terrain aussi bien pour leurs vertus de démonstrabilité pédagogiques que pour répondre à des demandes insatisfaites d'élus des territoires, ou bien des trop rares structures publiques ou parapubliques qui rassemblent des spécialités différentes : CAUE, parcs naturels régionaux et, de plus en plus, agences d'urbanisme.

Pour éviter que la question de la transition ne soit abordée par l'addition d'approches techniques sectorisées prenant en compte séparément la nature, l'énergie, l'urbanisme, l'agriculture ou la forêt, il est nécessaire que la mise en place de démarches pédagogiques intégratives soit reconnue comme indispensable dans l'enseignement universitaire et dans chaque école, et que les enseignants qui la promeuvent soient soutenus officiellement par leur administration et non pas seulement tolérés.

Il en va de même pour les structures publiques d'ingénierie territoriale, des cahiers des charges bien rédigés pouvant se charger d'encourager une évolution similaire de l'ingénierie privée.

5. Favoriser la recherche en matière de paysage et de développement durable.

La création nouvelle de la chaire « Énergie et paysage » à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles est une initiative importante qui instaure une évidence pour cette thématique et va favoriser l'émergence de compétences nouvelles dans ces domaines. Cette chaire se donne pour objectif la formation de professionnels capables de mettre en œuvre des démarches paysagères qui impulseront des dynamiques de développement durable dans les territoires en ce qui concerne notamment l'urgence énergétique. Les formations couvriront l'ensemble des disciplines de l'aménagement du territoire en les intégrant autour de la prise en compte d'une appréhension sensible des paysages, de l'analyse de leurs formes et de leur aptitude particulière à susciter des réponses plus pertinentes et coordonnées de la part d'aménageurs sachant mobiliser les populations du fait, en particulier, du soin apporté à la qualité spatiale des réponses.

6. Fonder l'élaboration des documents d'urbanisme sur des plans de paysage.

En amont de tout projet de développement durable, une étude des caractéristiques géographiques et historiques des territoires est essentielle afin de pouvoir inventer des solutions pour aujourd'hui et demain qui sachent faire sens dans une dynamique locale impliquant les identités héritées, la capacité de projet et, plus généralement,

le destin à poursuivre d'un territoire¹. Haussant l'ambition et les compétences nécessaires du métier de paysagiste, le travail à réaliser ne sera plus seulement une amélioration en bout de chaîne d'aménagements prévus les uns sans les autres et apportant quelques contraintes supplémentaires d'ordre cosmétique. Il élaborera le socle de connaissances et de compréhension apte à faire surgir une ambition et une capacité de projet voulu et instauré parce que son geste d'ensemble s'inscrit dans une histoire à laquelle chacun saura contribuer et qu'il pourra reprendre à son compte du fait qu'il en comprend le fondement et adhère à ses raisons. Actuellement, la multitude de documents que les élus doivent réaliser amène à un empilement d'études sectorisées et parcellaires, qui concernent le même territoire mais sans chercher à ajuster les différents niveaux des solutions envisagées. À l'inverse, les plans de paysage remis à l'honneur par la politique paysagère du ministère en charge de l'Environnement sont un bon moyen pour nourrir les PADD des documents d'urbanisme puisqu'ils s'attachent précisément à identifier comment les dynamiques d'un développement pourront s'ajuster aux caractéristiques et aux potentialités du paysage local. Le paysage constitue par nature la matrice et le support sur lesquels

1. Dans son ouvrage *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun* (trad. Emmanuelle Bonneau, Eterotopia France, 2014), Alberto Magnaghi a donné une grande puissance et une grande évidence théorique à l'approche territorialiste dont il est l'inventeur. Celle-ci est partagée par l'école des territorialistes italiens et une filiale française créée à Bordeaux en 2015 sous l'impulsion d'Agnès Berlan-Berthon. www.societadeiterritorialisti.it/index.php?option=com_content&view=article&id=317&Itemid=159

fonder collectivement un projet de développement durable et harmonieux des territoires. Il deviendra par ailleurs la résultante choisie de ce projet à partir du moment où ce fondement autorisera l'innovation inventive apportée par les différentes interventions, en bonne cohérence avec les ressources et les logiques sociales et culturelles qui y sont mobilisables afin de continuer une histoire locale.

7. Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, intégrer l'agriculture, la forêt et la protection de l'environnement, comme des parties constitutives essentielles pour les projets de transition énergétique et paysagère, dans les projets d'aménagement et de développement durable.

Les politiques mises en place à partir des années 1960 pour moderniser le système productif d'une agriculture estimée archaïque ont dissocié l'avenir de l'agriculture et de la forêt, et les ont détachées de toute articulation avec les préoccupations et les critères du projet urbain. Dans une phase qui s'attachait prioritairement à mettre en œuvre l'industrialisation de la production, il s'agissait d'augmenter les rendements et d'organiser rationnellement un ensemble de filières dont on ne prenait pas en compte les impacts sur le territoire. Les soutiens financiers et techniques émanaient de logiques d'ensemble au niveau national ou européen. Aujourd'hui, l'orientation vers un développement durable des territoires appelle des approches de type agroécologique, aptes à mieux utiliser les caractéristiques des territoires et à s'intéresser aux fonctions que l'agriculture et la forêt assument en sus de leur fonction productive, notamment celles en lien avec

la ville, ses habitants et leurs autres besoins : gestion de la nature et de l'eau, qualité paysagère, contribution au cadre de vie. La lutte contre l'étalement urbain, en particulier, constitue un objectif qui est commun à la ville et à l'agriculture et doit trouver une traduction spatialisée dans les documents d'urbanisme. Elle requiert autant de solutions adaptées aux caractéristiques des lieux comme aux situations sociales différenciées de chaque territoire périurbain.

Eau, biodiversité, énergie, risques naturels : pendant longtemps, les différents secteurs, registres et composantes de l'environnement ont été pris en compte de façon défensive contre les impacts des politiques d'aménagement du territoire. L'idée de protection de la nature qui s'était imposée conduisait à prévoir des espaces spécifiques, voire sanctuarisés, pour assurer cette fonction et à spécialiser les personnels qui sauraient assurer cette protection. La notion de développement durable est plus ambitieuse : elle demande aux gestionnaires de la nature, aux responsables des autres fonctions de la cité et plus généralement à chacun de ménager l'usage et la présence de la nature sur tout le territoire. Les objectifs environnementaux ne concernent plus seulement la protection d'espaces identifiés comme tels et dont la gestion doit être prévue en vue de leur seule conservation, mais bien l'ensemble des aménagements réalisés sur le territoire à des fins de développement économique ou social.

Par leur étude différenciée et articulée des fonctions de l'espace, les approches paysagères sont capables de mieux localiser les propositions qui concernent l'agriculture, la forêt et l'environnement, mais doivent savoir aussi les

associer étroitement au projet urbain dans les documents d'urbanisme où elles trouveront une place mieux reconnue et partagée. Ces approches doivent intervenir dans chacune des politiques concernant ces différents domaines, mais aussi et surtout elles doivent pouvoir trouver une place mieux reconnue et partagée.

8. Introduire l'éducation au paysage dans la formation initiale, professionnelle et continue, dans les réseaux d'éducation populaire à l'environnement et, plus généralement, dans la culture générale.

L'enseignement et l'éducation actuels confrontent rarement les enfants à une expérience directe de la nature. Ils ne privilégient pas la connaissance des territoires et de la matérialité des choses puisqu'ils font au contraire le choix des médiations et des filtres informatiques, de la culture de l'image et plus généralement de l'artifice. Venant compléter et compenser certains inconvénients de la culture informatique et des écrans, les méthodes de travail intégrant des approches sensibles sur le terrain, l'observation directe, la promenade active, les discussions, les réflexions sur les perspectives d'avenir et l'idée de projet sont un bon moyen pour apprendre aux enfants à percevoir et à cultiver, dès leur plus jeune âge, les richesses propres de leur territoire en leur donnant le goût de s'impliquer et de devenir acteurs d'un futur en lien avec les autres. De telles approches méritent d'être approfondies et généralisées. Elles font travailler les enfants de façon transversale autour de projets pédagogiques mettant en œuvre les apports des disciplines scientifiques et ceux des sciences humaines comme l'histoire et

la géographie, combinées avec les approches artistiques du dessin, de la photographie, du cinéma et de l'écriture littéraire. Les initiatives menées par des organismes tels que le GRAINE ou les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) bénéficient d'une bonne expérience en la matière qui mériterait d'être valorisée par l'ensemble des structures d'enseignement et d'éducation de la jeunesse.

En ce qui concerne les adultes, et plus spécifiquement les élus qui commandent la décision publique et l'engagement des projets d'aménagement, la culture de l'espace apparaît comme le référentiel global d'une nouvelle culture générale indispensable à la cité de demain parce qu'elle permet à chacun d'appréhender son époque et la façon dont les choix économiques, techniques et politiques des sociétés du monde se déploient sur la terre. Grâce à cette culture, chacun peut s'investir dans le processus du développement durable de sa région pour y trouver sa place sociale et y construire son identité. Le travail mené par les paysagistes, les architectes, les sociologues, etc., des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement devrait être systématisé dans tous les départements et leur tâche élargie.

9. Renforcer les liens entre les régions engagées dans leur transition énergétique et les sociétés qui n'ont pas encore fait le choix du développement industriel.

Les mutations à engager pour inventer un avenir biocompatible pour les sociétés humaines sont enthousiasmantes. Elles occupent dès à présent de nombreuses énergies et suscitent des compétences nouvelles nées de l'ingéniosité. Les difficultés ne manquent pas : pression des lobbies favorables

au système ancien, freins dus aux habitudes, savoirs et savoir-faire à créer. Pour avancer, l'échange entre les territoires engagés dans des démarches de transition constitue un bon moyen en mettant à profit les exemples, les compétences et les connaissances des uns et des autres. Le collectif Paysages de l'après-pétrole a commencé à réunir et à analyser certaines de ces expériences afin de faire connaître les approches des territoires et des acteurs qui se sont engagés dans des transitions fondées sur des entrées paysagères de façon à donner plus de cohérence et de visibilité au courant de pensée et à la dynamique d'action qui les portent.

Parallèlement à ces échanges entre les régions qui mènent des expériences de transition, il serait fructueux que des relations s'engagent avec les sociétés n'ayant pas bénéficié des apports du progrès industriel. Elles sont souvent impactées de façon importante par les conséquences écologiques, sociales ou économiques de la mondialisation des échanges. Par ailleurs, leur organisation sociale et leurs savoirs se fondent sur des valeurs que nous pouvons méditer car elles pourraient avoir à redevenir les références indispensables pour nous aider à imaginer notre avenir. Nous pouvons en échange leur apporter des connaissances et des techniques pour leur permettre d'envisager leur intégration dans le monde de façon plus positive et mieux contrôlée, et sur la base d'échanges plus égalitaires avec les autres sociétés.

Que ce soit sous la forme d'échanges économiques, culturels ou universitaires, nous pouvons tous attendre beaucoup de ces rencontres dont dépendront *in fine* l'équilibre des relations entre les sociétés et leur capacité à savoir envisager ensemble la gestion durable de la planète.

10. Promouvoir la participation des populations à l'élaboration des projets.

Que ce soit dans les appels d'offres concernant les études de diagnostic ou lors de la définition des projets, il faut décider qui, des collectivités, des associations ou des bureaux d'études, est responsable de la mobilisation des populations, et quels financements y seront consacrés.

11. Garantir un droit à la beauté pour tous.

Quelles qu'en soient les difficultés, exiger un droit à la beauté pour tous à chaque échelle des territoires permettrait de faire évoluer la hiérarchie des valeurs qui dominent nos sociétés.

Tel sera – ou devrait être – l'apport du paysage de l'après-pétrole à cette transition historique dont dépend notre avenir commun.



CONCLUSION

Un projet social et spatial pour l'Homme de l'après-pétrole

La transition vers des sociétés de l'après-pétrole ne s'attache pas à régler les seuls problèmes énergétiques. Elle exige que l'on s'interroge sur les valeurs qui ont fondé le développement des sociétés carbonées, valeurs qui n'auront pas leur place dans le projet de transition. D'autres attitudes et d'autres pratiques auront de fait à émerger pour que les sociétés humaines établissent entre elles des relations pacifiées et pour que l'homme cesse de mettre en péril son assise dans le milieu terrestre.

Actuellement, les nations les plus avancées affichent un idéal de réussite qui favorise la productivité des capitaux plus que leur bilan économique et social global. Ignorant leurs conséquences sur le milieu, les aménagements et les pratiques productives de l'humanité mettent en péril les équilibres du vivant. Les alertes et les menaces pesant sur la durabilité de nos façons d'habiter, de nous déplacer et de nous nourrir appellent de nouveaux modes de vie. En inventant autant de solutions techniques pour résoudre la transition énergétique, l'innovation va susciter en même temps un nouveau fonctionnement social et de nouvelles attitudes.

L'APRÈS-PÉTROLE : LE RETOUR DE LA DIMENSION HUMAINE

Les paysages des sociétés carbonées reposent sur l'extraction et l'usage de ressources fossiles issues du territoire national et de régions plus lointaines. Les paysages des carrières, des mines et des gisements pétroliers sont des espaces dégradés. De ces territoires riches en sources d'énergie on a tiré le charbon, le gaz et le pétrole qui ont assuré la prospérité d'une partie des sociétés terrestres, comme les considérables nuisances induites par cette prospérité sur les territoires, les villes, les sociétés et la biosphère terrestre. Les sociétés carbonées ont produit dans le même temps une concentration des capitaux et des activités qui a accumulé la richesse aux mains de quelques-uns et creusé des inégalités toujours plus fortes entre les hommes. La production de cette richesse dilapide aveuglément les ressources de la planète et encourage les comportements fondés sur le culte de l'intérêt particulier. Les sociétés carbonées font de l'espace une ressource que l'on peut s'approprier pour le rentabiliser, réduisant de ce fait la présence et l'usage des lieux qui permettent les échanges et les rencontres de la vie sociale. Les autoroutes sont payantes comme les parkings qui donnent accès aux espaces publics, les lieux de déambulation, dans les zones commerciales, sont organisés pour stimuler la consommation, les plus beaux sites sont privatisés, tandis que la publicité devient illisible à force de simuler la sève du désir pour mieux envahir les esprits et les comportements.

Dans le même mouvement, la compétition à tout va laisse en déshérence les espaces et les populations qui

n'entrent pas dans la course à la rentabilité et à ses normes. Dans certains cas, ces territoires restés à l'écart deviennent la destination comme naturelle du stockage des déchets polluants. Tel est le message des sociétés rurales traditionnelles quand elles s'opposent à l'implantation des entreprises pétrolières ou extractivistes qui viennent saccager l'ensemble des richesses naturelles sur lesquelles est établi leur système de vie et dont elles assurent l'entretien. En se défendant contre l'irruption d'une exploitation violente qui conduit les populations locales à la misère, ces sociétés nous rappellent les principes que respectent leurs modes d'organisation, principes dont nous pourrions retrouver l'actualité nécessaire pour imaginer des formes modernes de transition : gestion responsable et partagée des biens communs, valeurs de solidarité et de partage, respect de la nature.

L'APRÈS-PÉTROLE : L'INDISPENSABLE MISE EN MOUVEMENT DES TERRITOIRES

La remise en cause de la centralisation des sociétés carbonées trouve des terrains d'expérimentation privilégiés dans les initiatives locales. De fait, les expériences des territoires qui ont retrouvé le fil rouge du paysage pour rétablir la cohérence et l'harmonie des aménagements à prévoir procèdent d'intentions, d'attitudes et de compétences qui remettent en cause les valeurs des sociétés carbonées comme les blocages qu'elles ont induits. Individualisme, compétition, irresponsabilité, gaspillage, destruction aveugle de la biosphère : l'objectif de transition énergétique appelle aussi

celui d'une transition sociale, soit un recentrement de la vie collective sur des exigences de cohésion, de solidarité, de soin des biens communs et de transmission d'un sens de la responsabilité collective. La société décarbonée devra redevenir attentive au vivant et à son semblable, à l'équité et aux valeurs de partage. Ces attitudes qui prennent en compte une dimension plus ample et plus relationnelle que l'intérêt individuel immédiat seront à mettre en œuvre dans différents domaines, et particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et de recherche de nouvelles sources d'énergie.

En remédiant aux urgences énergétiques sans interroger les fonctionnements actuels de nos sociétés, on risque d'ajouter des équipements aux équipements sans trouver de porte de sortie aux cercles vicieux de notre époque. Si c'est par contrainte ou pour des raisons financières que les entreprises énergétiques investissent dans l'éolien ou d'autres ressources renouvelables sans changer leurs méthodes et principes de travail, les territoires se couvriront d'un réseau dense d'éoliennes et d'installations photovoltaïques, l'espace se privatisera et les paysages s'uniformiseront toujours davantage sans qu'un mieux-vivre en résulte sur la planète. Nés des inégalités et de l'accaparement des ressources par certains, les risques de conflits seront toujours aussi violents. L'installation des nouvelles énergies peut se révéler dévastatrice quand elle est mal conduite. On observe déjà comment l'implantation de mégacentrales électriques à biomasse entraîne la destruction des forêts ou des haies dans un large périmètre autour de ces centrales : ayant besoin d'une considérable alimentation en bois pour fonctionner, elles imposent leurs

normes de récolte immédiate en dépit du temps nécessaire à la régénération de la forêt ou des haies. Si leur fonctionnement détruit la ressource en bois et déséquilibre l'économie des territoires alentour, les bénéfices attendus de leur rentabilité énergétique s'effaceront devant les nuisances qu'elles produiront et le coût prochain des importations nécessaires.

L'importance des investissements consentis a permis aux grandes entreprises de négocier des aides publiques qui équilibrent temporairement leurs comptes. Dans le même temps, ces aides ne vont pas aux projets de plus petite envergure qui, parce que localisés et décentralisés, pourraient servir de leviers pour engager la population vers les comportements nécessaires au développement plus durable de leur territoire. Néanmoins, quand un projet d'autonomie énergétique est mené dans sa cohérence technique et comportementale, on voit émerger des logiques sociales extrêmement innovantes et porteuses d'avenir pour les sociétés qui auront saisi la décarbonisation comme une occasion de restaurer des valeurs humaines fondamentales, d'approfondir un projet partagé et de conduire, avec l'adhésion de tous, la recherche d'une relation restaurée entre semblables en vue d'un mieux-être collectif.

L'enthousiasme naît quand une société locale réussit à réunir ses habitants autour d'un projet qui aura su inventer une solution neuve pour améliorer son économie, son confort et le visage de son territoire. Des aménagements réussis proposent une meilleure apparence des lieux, une vie sociale facilitée et l'adhésion visible des usagers de chaque jour comme des visiteurs admiratifs. Ensemble, une tentative a été élaborée pour résoudre la compatibilité

des usages et simplifier la vie de tous. Les solutions d'aménagement économes et belles contribuent à restaurer le dynamisme des sociétés, indispensable pour inverser les tendances discutables d'une époque qui a vécu et pour faire face aux défis de la transition énergétique. En trouvant des solutions à la fois efficaces et magnifiques, elles promeuvent un monde ravivé, plus cohérent et plus intense.

Les solutions du monde de demain s'imposeront rapidement si elles savent retrouver le fil rouge du paysage, soit une capacité à doter d'évidence spatiale la configuration qui permet la diversité des usages. Restaurer la multifonctionnalité des aménagements entraîne des économies et fraie la voie à des comportements nouveaux, gages de valeurs partagées que le développement durable devra savoir ménager, induire et diffuser : le respect du vivant et du semblable humain, le soin et l'attention nécessaires à la vie individuelle et collective, l'exigence d'un accomplissement du pacte social qui sache renouveler l'entente et la paix entre les sociétés.

En affirmant la force des solutions spatiales qui permettent la synthèse des usages et l'équilibre des modes de vie, le thème du paysage appelle l'invention technique, juridique et institutionnelle que les sociétés de demain sauront élaborer pour offrir à la terre le nouveau visage des relations à fonder entre les différents lieux du monde.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
---------------------	---

I. PAYSAGES EN MIETTES, LE PRIX À PAYER DU PÉTROLE

BON MARCHÉ	13
La fabrication des terroirs avant le pétrole	13
La liberté apportée par le progrès économique	16
Les nouveaux paysages de l'énergie	18
La recomposition des paysages urbains au service de la voiture	19
La reconfiguration des paysages ruraux au service de l'intensification agricole	21
Les impasses du modèle industriel	26

II. LES DÉMARCHES PAYSAGÈRES, DES OUTILS POUR

LES AMÉNAGEURS	29
Le paysage : une définition	29
Les démarches paysagères	31
Appliquer les démarches paysagères à la transition vers des sociétés décarbonées	42

III. LES PRINCIPES PAYSAGERS 59

Contextualiser les projets en s'appuyant sur l'histoire et la géographie	59
Renforcer les approches intégrées et multifonctionnelles	74
Impliquer les populations	86
Paysages de l'utile et de l'agréable : oser parler de la beauté	90

IV. ONZE PROPOSITIONS POUR DES TERRITOIRES DURABLES ET HARMONIEUX 103

1. Relier les thèmes du paysage et de la transition énergétique, inviter à la spatialisation du développement durable dans les appels d'offres.	103
2. Donner aux élus des collectivités territoriales une responsabilité double en matière de développement durable et de paysage.	104
3. Renforcer les structures d'appui et de conseil.	104
4. Favoriser les échanges pluridisciplinaires dans les formations à l'aménagement du territoire.	104
5. Favoriser la recherche en matière de paysage et de développement durable.	106
6. Fonder l'élaboration des documents d'urbanisme sur des plans de paysage.	106
7. Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, intégrer l'agriculture, la forêt et la protection de l'environnement, comme	

TABLE DES MATIÈRES

des parties constitutives essentielles pour les projets de transition énergétique et paysagère, dans les projets d'aménagement et de développement durable. 108

8. Introduire l'éducation au paysage dans la formation initiale, professionnelle et continue, dans les réseaux d'éducation populaire à l'environnement et, plus généralement, dans la culture générale. 110

9. Renforcer les liens entre les régions engagées dans leur transition énergétique et les sociétés qui n'ont pas encore fait le choix du développement industriel. 111

10. Promouvoir la participation des populations à l'élaboration des projets. 113

11. Garantir un droit à la beauté pour tous. 113

CONCLUSION

Un projet social et spatial pour l'Homme de l'après-pétrole 115

L'après-pétrole : le retour de la dimension humaine 116

L'après-pétrole : l'indispensable mise en mouvement des territoires 117

